

RAPPORT ANNUEL
31.03.26

DZETA INVEST SICAV

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments
multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	9
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.03.26	13
1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	18
1.4.1 . Résumé des règles	18
1.4.2 . Taux de change	19
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT S14 CAPITAL GLOBAL OPPORTUNITIES	20
2.1 . RAPPORT DE GESTION	20
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	20
2.1.2 . Cotation en bourse	20
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	20
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	24
2.1.5 . Distributeurs	24
2.1.6 . Indice et benchmark	24
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	24
2.1.8 . Politique future	25
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	26
2.2 . BILAN	27
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	28
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	29
2.4.1 . Composition des actifs au 31.03.26	29
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	34
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	35
2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés	35
2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	39
2.4.6 . Performances	39
2.4.7 . Frais	40
2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations	41

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port, 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

30 novembre 2017

Conseil d'administration de la SICAV

- M. Samuel Melis, Président du Conseil d'administration et administrateur indépendant ;
- M. Marc Ecker, Administrateur et dirigeant effectif ; et
- M. Claude Darmon, Président de Dzeta Group, administrateur et dirigeant effectif.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- M. Marc Ecker, Administrateur et dirigeant effectif ; et
- M. Claude Darmon, Président de Dzeta Group, administrateur et dirigeant effectif.

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion désignée

La SICAV a désigné comme société de gestion au sens de l'article 44 de la Loi 2012, Luxcellence Management Company S.A., agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE. Luxcellence Management Company S.A. est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank.

Dénomination : Luxcellence Management Company S.A.

Siège : 2, rue Jean l'aveugle, L- 1148 Luxembourg

Constitution : 31 janvier 1994

Durée : illimitée.

Composition du Conseil d'Administration de Luxcellence Management Company S.A. :

- Madame Carole Etienvre, Administratrice ;
- Monsieur Gregory Cabanetos, Administrateur-délégué à la gestion journalière ;
- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, Administrateur indépendant ; et
- Monsieur Aurélien Veil, Administrateur.

Composition du Comité de direction de Luxcellence Management Company S.A. :

- Monsieur Gregory Cabanetos, Administrateur-délégué à la gestion journalière ;
- Monsieur Pascal Pira, délégué à la gestion journalière ;
- Monsieur Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière ; et
- Madame Armelle Conti, déléguée à la gestion journalière.

Commissaire :

Forvis Mazars Luxembourg, 5 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, représenté par Monsieur Konstantinos Iatridis.

Capital souscrit et libéré : EUR 1.000.000,00 entièrement libéré.

Autres organismes de placement collectif belges pour lesquels la Société de gestion a été désignée :

Private Invest, Crelan Fund, Crelan Invest, NewB Invest, AXA Belgium Fund et Econopolis Invest.

Commissaire

PricewaterhouseCoopers BV/SRL, Réviseurs d'Entreprises, société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège Culliganlaan 5, 1831 Machelen, représentée par Monsieur Damien Walgrave (A02037).

Promoteur

Dzeta Group, ayant son siège 15, Rue d'Epernay, à 1490 Luxembourg, G. D. Luxembourg.

Dépositaire

CACEIS Bank, Belgium Branch

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 €, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS BANK, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS BANK, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire

daté du 30 novembre 2017, tel que modifié au fil du temps (le "*Contrat de dépositaire*" ou "*Depositary Agreement*") conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM pour le compte duquel le Dépositaire agit, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Le Dépositaire est chargé de la garde et/ou, le cas échéant, de l'enregistrement et la vérification de la propriété des actifs des Compartiments et s'acquittera des obligations et responsabilités prévues dans la Loi 2012. Le Dépositaire assurera, en particulier, un suivi efficace et approprié des flux de liquidité de l'OPCVM.

Gestion financière du portefeuille

S14 Capital, 10 Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, France

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles.

Service financier

Le service financier de la SICAV et de chacun de ses compartiments est assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles.

Distributeur global

S14 Capital, ayant son siège à 10, Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, France.

Liste des compartiments et des classes d'action

S14 Capital Global Opportunities - Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F.

Catégories de classes

- Classe « A » : La classe A est la classe de base. Les critères de distinction de la classe A sont les suivants : (a) une classe de capitalisation, (b) une classe ouverte à tout type d'investisseur, (c) une classe soumise à un montant minimal de souscription initiale de 1000 EURO, (d) une classe exclusivement distribuée par S14 Capital, (e) une classe soumise à une commission de commercialisation de maximum 5%, acquise à S14 Capital, (f) une classe soumise à une commission de gestion de 0,60%.

Depuis le 17/05/2021, le code ISIN BE6297703751 est dénommé classe A du compartiment S14 Capital Global Opportunities. Les investisseurs ayant souscrit à ce code ISIN à la date d'entrée en vigueur du présent prospectus sont considérés comme investisseur de la classe A.

- Classe « B » : Les critères de distinction de la classe B sont les suivants : (a) une classe de capitalisation, (b) une classe ouverte à tout type d'investisseur, (c) une classe soumise à un montant minimal de souscription initiale de 100.000 EURO, (d) une classe soumise à une commission de gestion de 0,90%, (e) une classe susceptible de faire l'objet de rétrocessions.

Depuis le 19/09/2024, le code ISIN BE6327338289 est dénommé classe B du compartiment S14 Capital Global Opportunities. » (la 2e partie de la classe A n'est pas présente car la classe B n'était pas lancée à la date d'entrée en vigueur du prospectus).

- Classe « C » : Les critères de distinction de la classe C sont les suivants : (a) une classe de capitalisation, (b) une classe ouverte à tout type d'investisseur, (c) une classe soumise à un montant minimal de souscription initiale de 1000 EURO, (d) une classe soumise à une commission de gestion de 1,50%, (e) une classe susceptible de faire l'objet de rétrocessions.

- Classe « D » : Les critères de distinction de la classe D sont les suivants : (a) une classe de capitalisation ou de distribution, (b) une classe ouverte à tout type d'investisseur, (c) une classe soumise à un montant minimal de souscription initiale de 1.000.000 EURO, (d) une classe exclusivement distribuée par S14 Capital, (e) une classe soumise à une commission de commercialisation de maximum 5%, acquise à S14 Capital, (f) une classe soumise à une commission de gestion de 1%.

- Classe « E » : Les critères de distinction de la classe E sont les suivants : (a) une classe de capitalisation ou de distribution, (b) une classe ouverte à tout type d'investisseur, (c) une classe soumise à un montant minimal de souscription initiale de 1.000.000 EURO, (d) une classe soumise à une commission de commercialisation de maximum 5%, acquise à S14 Capital, (e) une classe soumise à une commission de gestion de 1,25%, (f) une classe susceptible de faire l'objet de rétrocessions.

- Classe « F » : Les critères de distinction de la classe F sont les suivants : (a) une classe de capitalisation ou de distribution, (b) une classe ouverte à tout type d'investisseur, (c) une classe soumise à un montant minimal de souscription initiale de 100.000 EURO, (d) une classe soumise à une commission de gestion de 1,80%, (e) une classe susceptible de faire l'objet de rétrocessions.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV publique de droit belge à compartiments multiples répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et régie par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la "**Loi 2012**").

Sources d'information

Les statuts sont annexés au prospectus. Ces documents ainsi que le dernier rapport annuel ou semestriel peuvent être obtenus gratuitement sur demande, avant ou après la souscription des parts, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch agissant comme agent chargé du service financier, ou auprès des distributeurs.

Les statuts ont été déposés au greffe du tribunal de l'entreprise.

Les documents et renseignements suivants peuvent être consultés sur le(s) site(s) www.luxcellence.com : le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le dernier rapport semestriel ou annuel.

Les frais récurrents et les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures peuvent être obtenus auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch agissant comme agent chargé du service financier.

Les paiements aux actionnaires, les rachats et les conversions d'actions sont effectués par l'intermédiaire des distributeurs ou de CACEIS Bank, Belgium Branch agissant comme agent chargé du service financier.

Les informations concernant la SICAV qui, en vertu de la loi ou des statuts, doivent être publiées dans la presse sont diffusées dans la presse financière spécialisée.

La valeur nette d'inventaire est publiée en J + 2 ouvrés dans le journal à diffusion nationale L'Echo et est également disponible auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch agissant comme agent chargé du service financier.

Assemblée générale annuelle des participants

Le dernier mardi du mois de juin à 15 heures 30 au siège social ou à l'adresse indiquée dans la convocation.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des Société et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur d'une action du compartiment peut augmenter ou diminuer. L'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise initiale.

Type de risque	Définition succincte du risque	Dzeta Invest Croissance
Risque de marché	Risque de chute de tout le marché ou d'une catégorie d'actifs pouvant affecter le prix et la valeur de l'actif en portefeuille et entraîner une baisse de la VNI.	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital.	Elevé
Risques liés aux obligations High Yield	Obligations dite spéculatives qui peuvent générer des revenus plus importants que des obligations de qualité mais au coût d'un niveau de risque supérieur.	Elevé
Risque lié à des investissements dans des pays émergents	Marchés qui portent un risque accru par rapport à un investissement dans les marchés développés Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.	Elevé
Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés	Ce sont des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant.	Elevé

	L'utilisation des instruments dérivés de gré à gré expose le compartiment à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourrait infliger une perte financière au compartiment.	
Risque en matière de durabilité	Les risques en matière de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.	Elevé
Risques liés à des investissements réalisés dans d'autres OPC	Un compartiment qui investit dans d'autres organismes de placement collectif n'aura pas de rôle actif dans la gestion quotidienne de l'organisme de placement collectif dans lequel il investit. En outre, le compartiment n'aura généralement pas l'occasion d'évaluer les investissements spécifiques effectués par les organismes de placement collectif sous-jacents avant qu'ils ne soient fait. En conséquence, les rendements d'un fonds dépendront de la performance des gestionnaires des fonds sous-jacents et pourraient être défavorablement affectée par les performances défavorables.	Moyen
Risque de change	Risque que la valeur des investissements soit affectée par la variation des taux de change.	Moyen
Risque de performance	Risque lié à la volatilité de la performance du compartiment.	Faible
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné.	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable.	Faible
Risque de conservation	Risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire ou un sous-dépositaire, notamment dans les marchés émergents.	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé.	Faible
Risque d'inflation	Risque lié à l'inflation.	Faible
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal, notamment dans les pays émergents où le compartiment peut investir.	Faible
Risque de flexibilité	Manque de flexibilité du produit lui-même et en raison des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs.	Faible

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Rien de particulier.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Rien de particulier.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, Luxcellence Management Company S.A. a élaboré et applique une politique et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la SICAV.

La politique de rémunération de Luxcellence Management Company S.A. est en ligne avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de gestion, de la SICAV et de ses investisseurs et comprend des mesures pour éviter les conflits d'intérêt.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Dans la mesure où, et uniquement si ceci est applicable, l'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs de la SICAV gérée par la Société de Gestion, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de la SICAV et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période.

Les détails de la politique de rémunération, applicables au sein de Luxcellence Management Company S.A. (à tout type de rémunération versée par celle-ci en faveur de son personnel) sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf.

Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs de la SICAV sur simple demande à Luxcellence Management Company S.A.

Méthodologie

Les chiffres mentionnés représentent la somme de chaque part individuelle de rémunération imputable au Fonds selon une méthodologie objective de ventilation qui reconnaît la nature multi services de la Société de Gestion. Par conséquent, les chiffres ne sont pas représentatifs d'une quelconque rémunération individuelle effective ou de leur structure de rémunération.

Informations quantitatives

Le montant total de la rémunération octroyée au titre de l'année financière achevée le 31 décembre 2025 par la Société de Gestion à son personnel en ce qui concerne les activités entreprises pour le présent Fonds s'élève à 70.400,00 €, montant qui comprend une rémunération fixe de 63.200,00 € et une partie variable de 7.200,00 €.

Le montant de la rémunération globale allouée par la Société de Gestion et attribuée au senior management quant au Fonds était de 24.400,00 €.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Le gestionnaire pourra avoir recours à des ventes à terme afin de couvrir à sa discrétion l'exposition en devises autres que la devise de référence (€).

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de réutilisation pour la période de reporting, les informations seront reprises dans chaque compartiment dans la section « Notes aux états financiers et autres données ».

Swing pricing

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties, la SICAV a mis en place un mécanisme pour l'ensemble de ses compartiments qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la SICAV en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé, à savoir au moins 20% de la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire de ce même compartiment sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement déterminé qui ne dépassera pas le maximum de 0,05% de la valeur nette d'inventaire (le swing factor).

Le swing factor a été estimé en fonction des critères suivants :

- La SICAV est majoritairement investie sur des actions liquides et de façon diversifiée. Le pourcentage détenu par action n'est pas significatif par rapport au volume moyen traité quotidiennement. Une sortie importante de la SICAV n'aurait donc pas d'impact sur les cours de ces valeurs.
- Les frais de transaction supportés par la SICAV sur les actions sont extrêmement faibles (de l'ordre de 0,01%).

- Le niveau de liquidités (cash et fonds), sur lesquels il n'y a pas de coût de transaction non plus.

En cas de sortie importante, les frais supportés par la SICAV seront donc inférieurs au swing factor.

Le seuil de déclenchement et le swing factor sont déterminés et adaptés par une décision unanime du conseil d'administration de la SICAV en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés, et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions.

Le conseil d'administration de la SICAV revoit annuellement le seuil de déclenchement et/ou le swing factor à appliquer dans l'intérêt des investisseurs, sous condition que les limites ci-dessus mentionnées concernant le niveau minimal du seuil de déclenchement et le niveau maximal du swing factor soient respectées.

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Afin d'appliquer ce mécanisme, la SICAV a adopté une politique d'application de ce mécanisme qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application (la swing pricing policy). La swing pricing policy est mise à jour au besoin sur base d'une décision du Conseil d'administration de la SICAV et est disponible sur demande au siège de la SICAV.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Le règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, à la prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Les risques en matière de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« ESG ») qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un ou plusieurs investissements détenus par le compartiment.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les risques à court terme sont des risques qui résultent d'un événement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les risques à long terme sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc. La non-prise en compte de ces risques en matière de durabilité pourrait avoir une incidence négative sur les rendements. Ce risque de durabilité affecte tous les compartiments, que ceux-ci fassent ou non la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (y compris en matière de gouvernance).

Le compartiment de la SICAV tient compte, parmi d'autres risques, des risques en matière de durabilité (tels que la rareté de l'eau, l'épuisement des ressources, la contribution au réchauffement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, etc ...) dans sa décision d'investissement mais ils ne constituent pas des critères déterminants ou systématiques au processus de décision d'investissement du Gestionnaire. Aussi, les facteurs de durabilité ne pèsent pas nécessairement plus lourd que d'autres facteurs pertinents pour la décision d'investissement.

Aucun compartiment de la SICAV n'a pour ambition de promouvoir des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (ci-après « règlement Taxonomie ») vise à établir des critères pour déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Un investissement durable sur le plan environnemental est un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du règlement Taxonomie.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer :

- qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des 6 objectifs environnementaux ;

- qu'elle ne cause de préjudice important à aucun des 6 objectifs environnementaux (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm ») ;

- qu'elle est exercée dans le respect de garanties minimales prévues par le règlement Taxonomie ;
- qu'elle est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne conformément au Règlement Taxonomie.

Les quatre conditions mentionnées ci-dessus sont des conditions cumulatives. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les obligations d'information listées dans le règlement Taxonomie complètent les règles reprises dans le règlement SFDR.

6 objectifs environnementaux sont cités par le règlement Taxonomie :

1. l'atténuation du changement climatique,
2. l'adaptation au changement climatique,
3. l'utilisation de ressources aquatiques et marines,
4. la transition vers une économie circulaire,
5. la prévention et le contrôle de la pollution,
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Des précisions sur la mise en œuvre du règlement Taxonomie sont reprises dans la fiche propre à chaque compartiment.

Droit de vote

L'assemblée générale vote et délibère suivant le prescrit du Code des sociétés et des associations.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou tout autre moyen de télécommunication une autre personne comme mandataire (cf. également la section "*Nominee*" dans la partie générale du prospectus en vigueur).

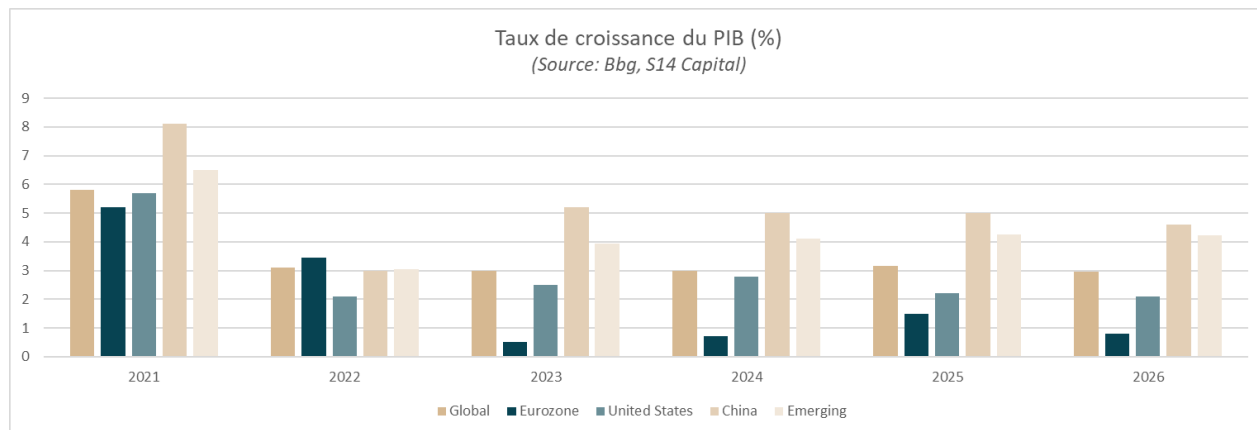
Les décisions concernant un compartiment déterminé seront, s'il n'en est pas disposé autrement par la loi ou les statuts, prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents et votants de ce compartiment.

Lorsque les actions sont de valeur égale, toute action entière donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, toute action entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

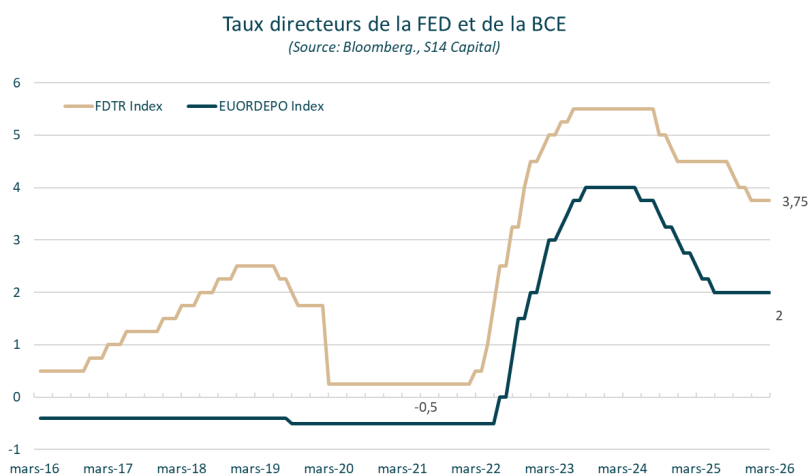
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

L'exercice écoulé se déroule en 3 phases :

- Une première phase de fort recul à la suite du « Liberation Day » début avril 2025 et de l'annonce de barrières douanières d'une ampleur inédite entre les Etats Unis et la Chine. Le marché anticipe une récession américaine, le dollar se déprécie et les indices mondiaux corrigent fortement.
- Une deuxième phase de hausse spectaculaire jusqu'en février 2026. Les délais accordés, les premiers accords commerciaux et la baisse des taux directeurs (FED à 3,75%, BCE à 2%) restaurent la confiance. Portés par l'intelligence artificielle et les dépenses d'investissement associées, les marchés américains atteignent leurs plus hauts historiques.
- Une troisième phase avec le déclenchement de la guerre en Iran le 28 février 2026. Le blocage du détroit d'Ormuz et la destruction d'infrastructures au Moyen Orient créent un choc inflationniste et font craindre des effets en cascade sur plusieurs chaînes de valeurs. Cette nouvelle crise énergétique et la question du retour sur les investissements colossaux dans l'Intelligence Artificielle déclenchent une correction. Le S&P recule de près de 10% depuis ses plus hauts.



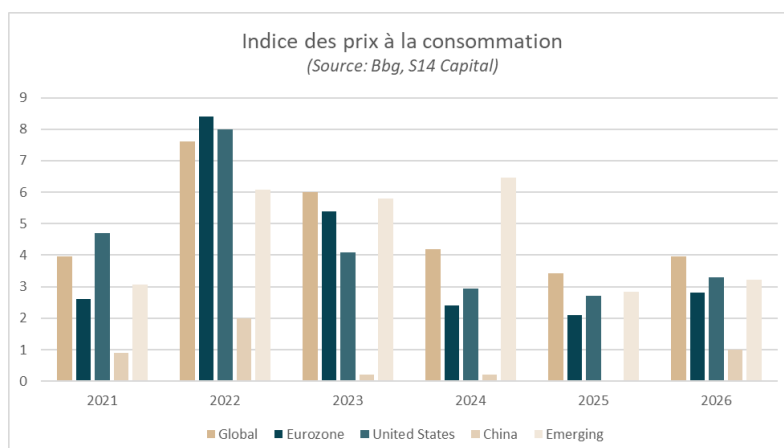
Inflation & Taux d'intérêt



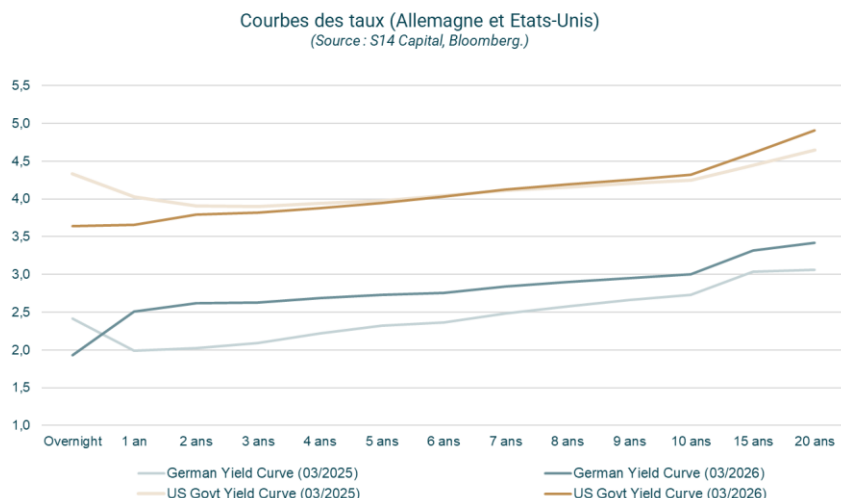
Les politiques monétaires vont dans le même sens de part et d'autre de l'Atlantique, même si l'inflexion est plus durable et précoce en Europe.

En Europe, la BCE poursuit son cycle de baisse des taux engagé en 2024. Le taux directeur (taux de dépôt) passe de 2,50% en mars 2025 à 2,00% en juin 2025, et conserve ce niveau sur le reste de l'exercice, dans une économie où l'inflation semble s'être stabilisée autour de 2%.

Aux Etats Unis, la Fed adopte une posture plus prudente. Après avoir maintenu son taux directeur à 4,50% depuis décembre 2024, la Fed descend ce dernier à 3,75% en décembre 2025 et le laisse inchangé jusqu'à mars 2026. Trois forces inflationnistes se conjuguent : la répercussion des barrières douanières, la flambée des prix de la mémoire et des semi-conducteurs liée à la demande IA, et le choc pétrolier lié à la crise d'Ormuz. La fin du mandat de Jerome Powell le 15 mai 2026 et la candidature de Kevin Warsh, soutenu par le président Trump posent la question de l'indépendance de la banque centrale.



Sur le marché obligataire, les courbes de taux se pentifient sur l'année. Les taux courts reculent dans le sillage des baisses de taux directeurs ; les taux longs montent sous l'effet conjugué des anticipations d'inflation et, en Europe, de la politique budgétaire expansionniste du gouvernement de coalition mené par Friedrich Merz. L'écart entre la courbe américaine et la courbe européenne reste proche de 150 points de base.



Marchés actions :

L'exercice est marqué par trois forces qui se succèdent et s'amplifient sur les douze mois : l'intelligence artificielle qui reste le moteur principal, la divergence des politiques monétaires entre les Etats Unis et l'Europe, et la résurgence des risques géopolitiques.

La montée de l'intelligence artificielle

L'IA s'impose comme la thématique dominante tout au long de l'exercice. Les investissements engagés par les principaux hyperscalers s'accroissent à un rythme sans précédent : le capex cumulé d'Alphabet, Amazon, Meta et Microsoft est passé de 145 milliards de dollars en 2023 à 383 milliards en 2025, soit 2,6x en deux ans, et les estimations pour 2026 prolongent cette trajectoire à la hausse, autour de 600 milliards. L'adoption utilisateur est la plus rapide jamais observée. La chaîne de valeur en bénéficie largement : fabricants de semi-conducteurs (Nvidia, AMD, Broadcom, Micron...), équipementiers et fonderies, mais aussi producteurs d'énergie, fournisseurs d'infrastructures électriques et de matières premières comme le cuivre, indispensables à la construction et à l'alimentation des centres de données.

Après une forte correction au printemps 2025 liée à la mise en place des barrières douanières et au « Liberation Day » début avril, le thème porte les marchés américains à des plus hauts historiques jusqu'en février 2026. Les multiples s'étendent progressivement, et l'ampleur des investissements engagés, conjuguée à la nature relativement courte de la durée d'amortissement de ces équipements, alimente une interrogation centrale du marché sur le retour économique de ces capex. Confronté à ces montants, le chiffre d'affaires cumulé des LLMs ne permet pas un amortissement dans des conditions économiques classiques, et les comparaisons avec la bulle des années 2000 se multiplient.

A partir de février 2026, la correction des valeurs technologiques s'amorce. Les valeurs logicielles sous-performent nettement et le marché commence à différencier au sein du thème les acteurs réellement bénéficiaires — équipementiers, infrastructure électrique, alimentation des centres de données — de ceux dont le modèle économique reste à démontrer.

Une politique monétaire divergente et le retour des actifs réels

Au-delà de l'IA, la majorité des autres secteurs montre des signes de faiblesse durant l'année. La consommation, qu'elle soit de luxe ou de base, ralentit. L'automobile demeure en proie à des difficultés structurelles. Dans ce contexte, et sous la pression politique du Président Trump, la Fed amorce un pivot accommodant en septembre 2025 alors que la BCE poursuit la baisse de ses taux. Le dollar se déprécie nettement, passant de 1,08 en mars 2025 à près de 1,18 à fin février, traduisant une rotation des investisseurs vers les actifs tangibles. L'or progresse fortement passant de moins de USD 3 000 à plus de 5 000 en début d'année. Il corrige toutefois dans un mouvement de risk-off généralisé et termine l'exercice autour de USD 4 500. La pentification de la courbe des taux qui résulte des baisses successives crée des conditions particulièrement favorables au secteur bancaire, qui bénéficie de marges d'intérêt en amélioration, de ratios de capitalisation élevés et de multiples de valorisation modestes.

Risques géopolitiques

Les tensions internationales ne faiblissent pas au cours de l'exercice. Le début de 2025 est marqué par une surenchère entre les Etats Unis et la Chine aboutissant à des tarifs douaniers prohibitifs. Une succession de délais et d'accords partiels ramène un peu de visibilité durant l'été, mais l'incertitude reste forte sur le niveau final et la durabilité des mesures. La régionalisation du commerce mondial et les conflits ouverts — Ukraine, Moyen-Orient — soutiennent durablement le

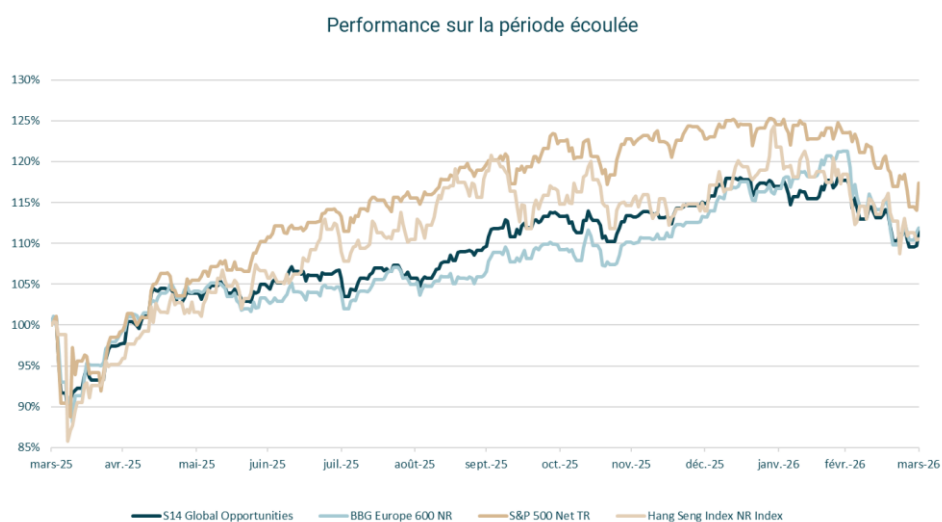
secteur de la défense. En fin de période, la crise du détroit d'Ormuz, en mars 2026, ajoute une dimension de choc pétrolier, faisant bondir les prix du brut et fragilisant la trajectoire d'inflation.

Performance des marchés et des indices du 31 mars 2025 au 31 mars 2026 :

L'exercice écoulé montre des performances positives sur les indices mondiaux que ce soit en Europe, aux Etats Unis ou en Chine.

Indice	31/03/2025	31/03/2026	Performance
S&P 500 Net TR	10 681,6	12 536,0	17,4%
BBG Europe 600 NR	1 722,4	1 927,7	11,9%
Hang Seng Index NR Index	78 098,6	86 352,6	10,6%
S14 Global Opportunities	1 282,3	1 429,4	11,5%

La performance des principaux indices mondiaux et de la Sicav se comparent ainsi :



1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.03.26



Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Dzeta Invest Sicav SA (SICAV publique de droit belge) sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Dzeta Invest Sicav SA (SICAV Publique de droit Belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 juin 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 mars 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net globalisé qui s'élève à EUR 162.499.950,62 et d'un compte de résultats qui se solde par un profit globalisé de l'exercice de EUR 16.486.642,37. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Compartiment	Devise	Actif Net	Résultat
S14 Capital Global Opportunities	EUR	162.499.950,62	16.486.642,37

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficace avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires; et
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 15 juin 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représentée par

DocuSigned by:

07F000005F124A7...

Damien Walgrave*
Reviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Damien Walgrave SRL

1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.4.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.4.2 . Taux de change

	31.03.26		31.03.25	
1 EUR	1,6823	AUD	1,7335	AUD
	1,6080	CAD	1,5547	CAD
	0,9259	CHF	0,9558	CHF
	7,4725	DKK	7,4606	DKK
	0,8737	GBP	0,8369	GBP
	9,0335	HKD	8,4043	HKD
	11,2236	NOK	11,3795	NOK
	10,9762	SEK	10,8507	SEK
	36,8359	TWD	35,8654	TWD
	1,1522	USD	1,0802	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT S14 CAPITAL GLOBAL OPPORTUNITIES

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Dzeta Invest Croissance a été lancé le 6 décembre 2017.

Période et prix de souscription initiale :

- Part de capitalisation-classe A : Le 06/12/2017 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe B : du 18/05/2021 jusqu'au 19/05/2021 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Part de capitalisation-classe C : du 18/05/2021 jusqu'au 19/05/2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif d'investissement

L'objectif du compartiment est la réalisation d'une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs.

Le compartiment est géré de manière active. Le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion sur la composition du portefeuille du compartiment dans le respect de l'objectif d'investissement et de la politique d'investissement du compartiment.

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital ou de rendement.

Stratégie d'investissement

Le compartiment met en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs diversifiée basée sur une analyse *Top-down* et *Bottom-up*.

Une analyse *Top-down* stratégique et tactique détermine les domaines à privilégier pour l'allocation des actifs (secteurs, zones géographiques, classes d'actifs). Les décisions d'allocation stratégiques et tactiques sont prises en fonction d'analyses conduites sur :

- l'environnement macro-économique international ;
- les niveaux et dynamiques de valorisation des marchés, par classe d'actifs considérées séparément et comparativement entre elles ;
- le sentiment et les flux de marché (momentum) ;
- des éléments d'analyse technique ; et
- les indicateurs de risque et de corrélation de l'univers d'investissement.

Une approche *Bottom-up* de sélection d'instruments financiers (actions, OPC, obligations/instruments du marché monétaire, produits dérivés) conduit à la construction du portefeuille.

La sélection des actions repose sur une analyse fondamentale des sociétés visant notamment à apprécier, dans l'absolu et comparativement à leurs pairs :

- l'évolution future de la rentabilité par action ;
- la structure du bilan et les risques y afférents ;
- les éventuelles opérations envisageables (OPA, etc.) sur le titre (caractère "spéculatif") ; et
- l'attractivité du titre eu égard à sa valorisation sur les marchés au regard de ses fondamentaux.

La sélection des OPC repose sur des analyses quantitatives et qualitatives visant à :

- sélectionner des gérants d'OPC ayant développé une expertise reconnue dans leur classe d'actifs ;
- identifier des OPC susceptibles d'offrir, avec une régularité suffisante, des performances attractives dans leur spécialité ;
- cerner et valider la stratégie de gestion des OPC, et dans la mesure du possible, établir un univers de comparaison (indice, fonds de stratégies comparables) ; et

- surveiller et anticiper au mieux d'éventuelles dérives de performance et de style une fois un OPC sélectionné.

La sélection des obligations/instruments du marché monétaire repose sur une analyse fondamentale de chaque émission visant notamment à apprécier, dans l'absolu et par comparaison :

- la qualité de signature de l'émetteur sur les termes de maturité, de devise, de coupon et de remboursement de principal de l'émission considérée ;
- le rendement courant et les opportunités ou risques d'évolution du prix de l'obligation sur l'horizon d'investissement envisagé ; et
- les perspectives de liquidité de l'obligation sur le marché secondaire.

La poche "obligataire & monétaire" du portefeuille visera à assurer une croissance régulière des capitaux en sélectionnant les signatures des émetteurs. Le Gestionnaire s'attachera à la qualité du *rating* de l'émission, au choix de l'allocation géographique et à la position du produit considéré sur la courbe des taux.

Le Gestionnaire pourra également, en fonction de son analyse Bottom-up et Top-down, et dans le respect des règles de placement fixées par l'Arrêté royal 2012, investir dans des titres intégrant des dérivés tels que par exemple (sans limitation) des Convertibles, Reverse Convertibles, Barrier Reverse Convertibles, Autocall, à l'exception des Contingent Convertibles dans lesquels le compartiment ne pourra pas investir. Le recours aux titres intégrant des dérivés dans la stratégie d'investissement sera l'expression cohérente d'une vue macro-économique ainsi que micro économique. Les sous-jacents de ces titres intégrant des dérivés pourront par exemple être des instruments de taux (taux swaps de différentes zones par exemple), des actions, des paniers d'actions ou des indices actions.

Actifs autorisés

Le compartiment ne peut investir que dans les actifs suivants, dans la mesure où ces placements sont autorisés par l'Arrêté Royal 2012.

Actions

Le compartiment peut investir jusqu'à 95% de son actif net avec un minimum de 20%, en actions de toute zone géographique y compris les marchés émergents et de tout secteur d'activité, dont la capitalisation boursière est supérieure à 200 Mio €.

L'exposition en actions pourra être réalisée :

- par l'acquisition directe d'actions ;
- en souscrivant à des parts d'organismes de placement collectif ("*OPC*"), y compris des OPC indiciels tels que des ETF (*Exchange Traded Funds*) répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE (OPCVM);
- en investissant dans des instruments financiers intégrant des instruments financiers dérivés dont la valeur sous-jacente est constituée par une ou plusieurs actions ou par un indice d'actions ;
- par la négociation d'options sur actions ou indice d'actions ; et
- par des positions à l'achat ou à la vente sur des *futures* sur actions et/ou indices d'actions.

Afin de protéger ses investisseurs contre le risque de baisse des marchés actions et donc à des fins de couverture, le compartiment peut ajuster son exposition au marché actions par la vente de contrats à terme sur indices, et par la vente ou l'achat d'options sur actions ou sur indices.

Titres de créance, obligations, liquidités et instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir jusqu'à 80% de son actif net en instruments du marché monétaire. Ces investissements pourront être réalisés en direct ou via des OPC. Le compartiment conservera à tout moment un minimum de 5% de liquidités, soit en fonds monétaire, soit en dépôts de cash (avec un maximum de 20%), afin de faire face aux demandes de remboursement. Typiquement, l'allocation en instruments du marché monétaire variera entre 5% et 35%. La possibilité de monter jusqu'à 80% est laissée afin de faire face à des marchés particulièrement volatiles.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 60% de l'actif net en obligations de toute nature soit en direct soit via des OPC.

Pour les placements en direct, le compartiment peut investir (i) jusqu'à 100% des titres de créance, obligations et instruments du marché monétaire en titres de notation supérieure ou égale à BBB-, (ii) jusqu'à 50% des titres de créance, obligations et instruments du marché monétaire en titres de notation inférieure ou égale à BB+, dits "High Yield", ou non notés.

L'échelle de notation visée ci-dessus est celle de Standard & Poor's (S&P).

Pour chaque obligation, les notations fournies par S&P, Moody's et Fitch seront transcrites par équivalence, pour évaluer le respect des conditions ci-dessus.

En cas de notations différentes entre les agences (S&P, Moody's, Fitch), ou de notation par seulement une, ou deux agences, la note la plus faible sera retenue afin de classer ou non l'obligation considérée en "High Yield".

La sensibilité au taux (Modified Duration) de l'ensemble des placements obligataires doit être comprise entre -3 et 10.

Parts d'OPC

Le compartiment peut investir

(i) jusqu'à 100% de son actif net en actions d'OPC en valeurs mobilières répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE (OPCVM) ;

(ii) et jusqu'à 20% de son actif net en parts d'autres OPC (en particulier des OPC alternatifs dont les gestionnaires sont soumis à la directive 2011/61/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (des "**FIA**") si ces autres OPC constituent des placements autorisés pour un OPCVM (notamment si ces autres OPC offrent un niveau de protection pour les porteurs de parts équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, si ces autres OPC sont soumis à des règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire, qui sont équivalentes aux exigences de la directive OPCVM).

Ces plafonds s'appliquent à l'ensemble des investissements (en OPC ou en FIA respectivement) et pas individuellement par OPC ou FIA.

Les OPC dans lesquels le compartiment peut investir, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, peuvent être gérés par le Gestionnaire ou par des sociétés qui lui sont liées. Toutefois, le pourcentage des actions d'OPC (OPCVM ou FIA) en portefeuille gérés par le Gestionnaire ou une société qui lui est liée ne peut dépasser 20% de la valeur nette des actifs.

Lorsque le compartiment investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, directement ou par délégation, par le même Gestionnaire ou par toute autre société avec laquelle le Gestionnaire est lié dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ledit Gestionnaire ou l'autre société ne pourra pas facturer de droits de souscription, conversion ou remboursement pour l'investissement du compartiment dans les parts de ces autres OPCVM et/ou d'autres OPC.

Dans le cas où le compartiment investit dans un compartiment dont la gestion de portefeuille est assurée par le même gestionnaire, les frais de gestion qui seront pris seront ceux du compartiment au sein duquel la gestion est effectuée, de façon à ce que ledit gestionnaire ne perçoive pas de frais de gestion pour la gestion des deux compartiments.

Les investissements en parts d'OPC monétaires serviront à gérer les liquidités du portefeuille.

Dans le cadre de ces limites, le Gestionnaire investira typiquement un maximum de 20% des actifs nets du compartiment dans les OPC ainsi autorisés. La part des OPC dans le portefeuille ne devrait augmenter pour devenir importante qu'en cas de crise sur les marchés financiers. Dans de tels cas, les investissements seront effectués essentiellement dans des OPC monétaires supportant des frais de gestion de maximum 0,30%.

Instruments financiers dérivés

Dans le respect des conditions prévues par la directive 2009/65/CE (OPCVM), le Gestionnaire peut négocier, pour le compte du compartiment, des instruments financiers dérivés suivants sur des marchés ou de gré à gré, dans la mesure où les sous-jacents de ces produits dérivés sont des actions (ou indices d'actions), taux de change ou taux d'intérêts :

- futures ;
- options ;
- change à terme ; et
- swaps de taux.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en vue d'atteindre les objectifs de gestion, à titre d'arbitrage, et pour couvrir les risques "actions", "devises/change" et "taux".

L'investissement dans des instruments financiers dérivés pourra ainsi être utilisé pour obtenir indirectement l'exposition souhaitée sur les risques "actions", "taux" et "devises/change". Le cas échéant, les dérivés seront intégrés à d'autres instruments financiers. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut pas dépasser 35% de l'actif net du portefeuille.

Le compartiment ne peut pas conclure des contrats d'échange sur rendement global ("*Total Return Swaps*" ou "*TRS*").

Limites d'investissement

Outre les conditions et limites d'investissement précisées ci-dessus, les limites et conditions prévues par la directive 2009/65/CE (OPCVM) et par l'Arrêté Royal 2012 sont applicables.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des “titrisations” ou des “positions de titrisation” au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Par ailleurs, le compartiment ne peut avoir globalement une exposition (directe et indirecte au travers de dérivés) de 70% (ou plus) dans des devises autres que l'euro.

Emprunts

Le compartiment peut emprunter de manière temporaire des espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Techniques & Instruments

Le gestionnaire pourra avoir recours à des ventes à terme afin de couvrir à sa discrétion l'exposition en devises autres que la devise de référence (€).

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et/ou a recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille visées ci-dessus, le compartiment peut recourir à des actifs financiers, tels que des espèces, des obligations d'Etat et supranationales, des actions ou des titres assimilables à des actions, des ETF et des obligations d'entreprise, à titre de garantie (*collateral*) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les actifs reçus à titre de garantie financière ne peuvent pas être vendus, réinvestis, réutilisés ou mis en gage.

Les garanties financières et la politique de décote suivante seront appliquées :

Garanties	Critères	Décote
Espèces	EUR, USD, GBP, CHF, JPY, CAD	0%
Obligations d'Etat et supranationales	AAA/AA-	2%
	A+/BBB-	4%
Obligations d'entreprise	AAA/AA-	5%
	A+/BBB-	8%
Actions	Main Index OCDE+ Hong-Kong	5%
ETF	Markit Obligations/ Actions	5%

Les types de garanties acceptées devront remplir les conditions suivantes :

- Une limite maximale de concentration de 10% de l'encours de l'émission s'appliquera pour chaque gouvernement, obligation d'Etat;
- La valeur de marché globale des titres remis en garantie et se rapportant à un émetteur donné ne doit jamais dépasser 25% de la valeur de marché des titres prêtés ; et
- Les obligations d'Etat ne peuvent être émises par un prêteur et un emprunteur ou par une société affiliée à un prêteur ou un emprunteur.

Les garanties financières feront l'objet d'une évaluation quotidienne à la valeur réelle.

La valeur des garanties financières autres qu'en espèces, après l'application de la politique de décote, devra dépasser à tout moment la valeur réelle des titres prêtés.

SFT (opérations de financement sur titres) et TRS (contrats d'échange sur rendement global)

Opération de financement sur titres : (i) opération de mise en pension ; (ii) prêt et emprunt de titres ; (iii) opération d'achat-revente ou opération de vente-rachat ; telle que définie par le règlement SFTR.

SFTR : règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financements sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012.

TRS : contrat d'échange sur rendement total, c.-à-d. un contrat dérivé tel que défini au point (7) de l'Article 2 du Règlement (UE) n° 648/2012, dans lequel une contrepartie cède à une autre contrepartie la performance économique totale, y compris les revenus provenant d'intérêts et d'honoraires, les gains et pertes dus à la fluctuation des prix et les pertes sur créance d'une obligation de référence.

Le compartiment ne peut pas recourir à des opérations de financement sur titres et TRS en lien avec SFTR.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux ne sont pas pris en compte dans la mise en oeuvre de la politique d'investissement du compartiment.

Règlement SFDR

Compte tenu des données disponibles sur le marché, le Gestionnaire a décidé de ne pas prendre en compte systématiquement les risques en matière de durabilité dans l'application de sa gestion. Le Gestionnaire prône une gestion libre et flexible dans le respect de la politique d'investissement du compartiment.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

La Sicav réalise une performance de 11,5% sur l'exercice.

Cette performance positive s'explique très majoritairement par la performance positive des actions et des options, les autres classes d'actifs n'ayant contribué que marginalement.

D'un point de vue sectoriel, ce sont bien sur les semi-conducteurs qui sont les premiers contributeurs, suivis par Pétrole, Gaz et autre consommables, les Medias et services, les équipementiers électriques et les banques. La consommation et l'automobile ont pesé négativement sur la performance.

Micron est le premier contributeur sur la période, puis ASML, Total Energies, Alphabet et Applied Materials. Renault, Alten et LVMH sont les contributeurs les plus négatifs.

Cette performance a été réalisée avec une exposition actions autour de 80% en début d'exercice, qui est ensuite descendue autour de 70% en fin d'année, et est remontée au cours du mois de mars 2026 à près de 78% à nouveau.

A fin mars 2026, nos dix principales positions sont les suivantes :

1. TOTALENERGIES SE	3,2%
2. NVIDIA CORP	2,8%
3. AMAZON.COM INC	2,4%
4. MICROSOFT CORP	2,4%
5. ASTRAZENECA PLC	2,3%
6. AIR LIQUIDE SA	2,2%
7. ASML HOLDING NV	2,1%
8. MICRON TECHNOLOGY INC	2,1%
9. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,0%
10. AIRBUS SE	1,9%

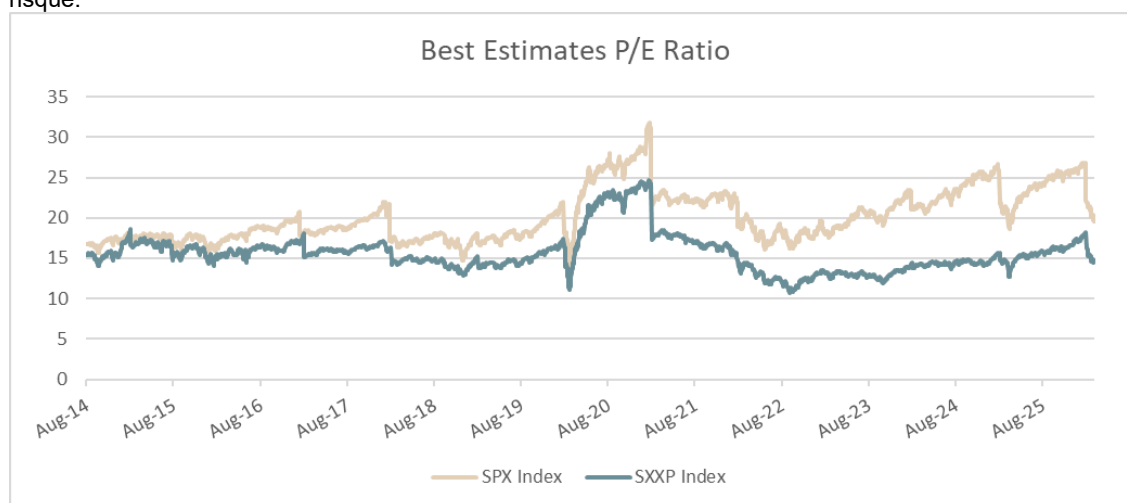
2.1.8 . Politique future

Portefeuille obligataire :

Nous conservons une exposition proche de 0 sur la poche obligataire. L'inflation fait peser un risque de remontée des taux, et le niveau absolu de rémunération actuelle nous fait préférer le rendement des actions et la liquidité. Nous continuons à générer du rendement au travers de nos positions sur options et produits structurés.

Portefeuille actions

Le marché actions reste volatile avec des performances sectorielles disparates. En dehors de l'intelligence artificielle au sens large, des banques et des matières premières, les performances sont bien souvent négatives. Les niveaux de valorisation varient rapidement avec les estimations de bénéfices. Les événements géopolitiques rajoutent un facteur de risque.



Notre portefeuille est construit autour des thématiques suivantes :

Technologie, IA et semiconducteurs :

Les entreprises axées sur l'IA et les sociétés technologiques concentrées sur la transformation numérique devraient continuer à se développer. Cette chaîne de valeur porte évidemment sur les producteurs de semi-conducteurs, mais également sur l'infrastructure associée : construction des datacenters, distribution et alimentation, technologies de refroidissement... Nous sommes investis sur toute la chaîne de valeur, que ce soit la mémoire, les puces, les équipementiers comme ASML, les capex spenders (Amazon, Google, Microsoft par exemple), et l'alimentation des datacenters (Schneider ou Siemens). Cette poche représente environ 25% du fonds à fin mars 2026. Nous avons pris des profits régulièrement sur certaines valeurs afin de maîtriser notre risque en cas de retournement.

Croissance et qualité :

Cette poche vise à investir sur des sociétés de croissance, en dehors de la thématique de l'IA. On retrouve quelques secteurs de consommation (LVMH, Richemont ou encore Essilor), l'aéronautique, ou des sociétés exposées à la croissance des marchés émergents. Cette poche représente environ 14% du compartiment.

Portefeuille Défensif :

La progression des marchés et l'expansion des multiples expose le portefeuille à un retournement de marché. On retrouve dans cette poche des valeurs moins exposées au cycle économique comme Air Liquide, le secteur de l'assurance, traitement des eaux. Cette poche représente environ 13% de l'actif net.

Une courbe des taux pentue :

Après des années d'environnement de taux bas, ou négatifs, de hausse brutale pour contrer l'inflation, puis de courbes inversées, nous sommes finalement revenus à une courbe des taux plus « normale ». La pentification de la courbe des taux bénéficie aux banques en particulier. Les faibles niveaux de valorisation restent un soutien important. Cette poche représente 9% de l'actif net.

Ressources stratégiques :

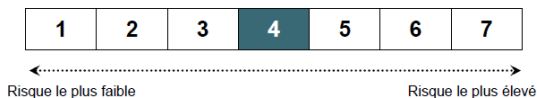
Dans un contexte de tensions géopolitiques, d'autonomie régionale, de dette des états et de besoins croissants en énergie du fait de l'intelligence artificielle, l'accès aux ressources stratégiques est devenu une thématique importante d'investissement. Les principales ressources identifiées sont le cuivre, pétrole et gaz, et uranium. Cette poche représente 9% du compartiment à fin mars.

Conclusion :

Malgré l'exceptionnelle croissance des semiconducteurs observée sur cet exercice, nous considérons toujours ce thème comme essentiel dans notre portefeuille, avec un potentiel de croissance important. Nous restons actifs dans notre exposition aux différents sous-secteurs impliqués, compte tenu de l'ampleur des hausses observées, de la nature cyclique des semi-conducteurs et des avancées technologiques qui peuvent rapidement invalider une thèse d'investissement. Nous prenons soin de conserver une exposition à d'autres thématiques sur lesquelles l'appétit des investisseurs se reportera en cas de correction de la thématique IA.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

2.2 . BILAN

	Au 31.03.26 (en EUR)	Au 31.03.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	162.499.950,62	144.600.073,50
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	147.025.372,97	139.007.050,80
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations		9.083.779,70
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »	11.529.540,52	12.917.217,17
B. Instruments du marché monétaire		1.927.387,81
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	112.956.893,32	94.652.685,90
E. OPC à nombre variable de parts	29.512.081,45	26.382.702,25
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)	-6.973.142,32	-5.956.722,03
IV. Créances et dettes à un an au plus	114.447,88	-658.382,86
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.531.265,04	48.060,90
b. Avoirs fiscaux	45.767,30	259.931,04
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-799.679,05	-433.906,05
c. Emprunts (-)	-662.905,41	-532.468,75
V. Dépôts et liquidités	15.569.360,25	6.344.243,63
A. Avoirs bancaires à vue	1.365.057,03	3.215.995,19
C. Autres	14.204.303,22	3.128.248,44
VI. Comptes de régularisation	-209.230,48	-92.838,07
B. Produits acquis	68.776,00	151.369,94
C. Charges à imputer (-)	-278.006,48	-244.208,01
TOTAL CAPITAUX PROPRES	162.499.950,62	144.600.073,50
A. Capital	145.779.470,71	149.807.082,52
B. Participations au résultat	233.837,54	-407.048,61
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	16.486.642,37	-4.799.960,41
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)	11.353.669,88	10.608.982,65
A. Collatéral (+/-)		
b. Liquidités/dépôts	11.353.669,88	10.608.982,65
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	59.154.213,16	61.753.769,88
A. Contrats d'option et warrants achetés	41.007.623,62	12.171.297,76
B. Contrats d'option et warrants vendus	18.146.589,54	49.582.472,12

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.03.26 (en EUR)	Au 31.03.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	14.487.291,42	-6.933.006,49
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	702.414,69	12.144,79
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »	-1.318.445,95	-720.257,38
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	14.363.481,22	-9.180.748,82
D. Autres valeurs mobilières	91.722,25	3,83
E. OPC à nombre variable de parts	774.550,33	1.238.157,01
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option	2.504.791,13	1.853.616,24
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme	-38.550,00	
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	-1.293,81	
b. Autres positions et opérations de change	-2.591.378,44	-135.922,16
II. Produits et charges des placements	3.442.092,44	3.339.974,89
A. Dividendes	2.474.768,25	1.986.943,59
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	1.383.961,71	1.405.512,24
b. Dépôts et liquidités	156.170,84	105.547,83
C. Intérêts d'emprunts (-)	-212.853,19	-27.387,78
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-359.955,17	-130.640,99
III. Autres produits	1.196,20	897,07
B. Autres	1.196,20	897,07
IV. Coûts d'exploitation	-1.440.471,10	-1.251.903,16
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-205.549,34	-163.551,29
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-55.147,33	-49.616,49
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.023.324,88	-921.898,44
Classe A	-1.023.254,04	-921.382,28
Classe B	-70,84	-516,16
b. Gestion administrative et comptable	-70.249,23	-59.480,97
E. Frais administratifs (-)	-5.257,57	-7.600,94
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.590,25	-5.431,18
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-20.000,00	-14.876,97
H. Services et biens divers (-)	-52.088,78	-50.820,28
J. Taxes	-4.416,43	32.111,75
K. Autres charges (-)	-2.847,29	-10.738,35
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	2.002.817,54	2.088.968,80
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	16.490.108,96	-4.844.037,69
VI. Impôts sur le résultat	-3.466,59	44.077,28
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	16.486.642,37	-4.799.960,41
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	16.720.479,91	-5.207.009,02
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	16.486.642,37	-4.799.960,41
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	233.837,54	-407.048,61
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-16.720.479,91	5.207.009,02

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.03.26

Dénomination	Quantité au 31.03.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
AUTRES TITRES DE CREANCE - Avec instruments financiers dérivés embedded							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>11.086.995,82</u>		<u>7,54%</u>	<u>6,83%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>11.086.995,82</u>		<u>7,54%</u>	<u>6,83%</u>
EUR							
BARCLAYS BK 7.55% 29-12-28 CV	500.000	EUR	98,38%	491.900,00		0,33%	0,30%
BARCLAYS BK AUTRE R 31-12-30	500.000	EUR	94,13%	470.650,00		0,32%	0,29%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE R 04-01-29	500.000	EUR	95,54%	477.700,00		0,32%	0,29%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE V 11-08-28 CV RCB	500.000	EUR	57,34%	286.700,00		0,19%	0,18%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE V 19-03-29 CV	500.000	EUR	97,18%	485.900,00		0,33%	0,30%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE V 31-10-30	750.000	EUR	105,09%	788.175,00		0,54%	0,49%
BNP PAR ISSUANCE BV OPT 23-01-31	500.000	EUR	87,21%	436.050,00		0,30%	0,27%
CAN IMP BK AUTRE V+0.0% 25-09-30	750.000	EUR	89,45%	670.876,50		0,46%	0,41%
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING AUTRE V+0.0% 25-04-29	500.000	EUR	64,40%	322.000,00		0,22%	0,20%
MORGAN STANLEY CO INTL 7.652% 14-07-28 CV RCB	500.000	EUR	104,56%	522.800,00		0,36%	0,32%
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 14-09-28 CV RCB	500.000	EUR	86,98%	434.900,00		0,30%	0,27%
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 19-03-31 CV	500.000	EUR	98,67%	493.350,00		0,33%	0,30%
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 20-11-28 CV RCB	750.000	EUR	35,63%	267.225,00		0,18%	0,17%
USD							
BARCLAYS BK AUTRE V 19-03-29	500.000	USD	98,17%	426.011,11		0,29%	0,26%
BBVA GL 8.88 24-28 29/12A	500.000	USD	103,28%	448.186,08		0,31%	0,28%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE R 02-01-31	500.000	USD	98,86%	429.005,38		0,29%	0,26%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE R 02-01-31	500.000	USD	95,59%	414.815,14		0,28%	0,26%
BBVA GLOBAL MKTS BV AUTRE V 17-10-30	750.000	USD	78,70%	512.280,85		0,35%	0,31%
CAN IMP BK AUTRE V 28-02-30 CV RCB	500.000	USD	91,91%	398.824,42		0,27%	0,25%
CIBC WORLD MKTS AUTRE V 24-01-31 CV RCB	500.000	USD	98,10%	425.715,59		0,29%	0,26%
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE AUTRE V 26-03-29 CV	700.000	USD	99,77%	606.136,09		0,41%	0,37%
MORGAN STANLEY CO INTL 10.425% 14-09-28	500.000	USD	104,28%	452.503,91		0,31%	0,28%
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 31-12-30 CV	500.000	USD	94,16%	408.609,62		0,28%	0,25%
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 31-12-30 CV	500.000	USD	96,02%	416.681,13		0,28%	0,26%
Total AUTRES TITRES DE CREANCE - Avec instruments financiers dérivés embedded				11.086.995,82		7,54%	6,83%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>442.544,70</u>		<u>0,30%</u>	<u>0,27%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>442.544,70</u>		<u>0,30%</u>	<u>0,27%</u>
USD							
UBS AG LONDON BRANCH 8.9% 04-02-27 CV	500.000	USD	101,98%	442.544,70		0,30%	0,27%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				442.544,70		0,30%	0,27%
ACTIONS							
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>112.956.893,32</u>		<u>76,83%</u>	<u>69,51%</u>
France				39.056.240,43		26,56%	24,03%
AIR LIQUIDE SA	19.082	EUR	177,92	3.395.069,44		2,31%	2,09%
ALSTOM	74.267	EUR	24,26	1.801.717,42		1,22%	1,11%
ALTEN SA	22.175	EUR	52,40	1.161.970,00		0,79%	0,71%
AMUNDI SA	4.500	EUR	73,35	330.075,00		0,22%	0,20%
AXA SA	35.000	EUR	39,24	1.373.400,00		0,93%	0,84%
BNP PARIBAS	16.164	EUR	80,99	1.309.122,36		0,89%	0,81%
CAPGEMINI SE	3.894	EUR	100,50	391.347,00		0,27%	0,24%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	1	EUR	70,06	70,06		0,00%	0,00%
DASSAULT AVIATION SA	6.000	EUR	319,20	1.915.200,00		1,30%	1,18%

Dénomination	Quantité au 31.03.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
ERAMET	8.074	EUR	50,50	407.737,00		0,28%	0,25%
ESSILORLUXOTTICA	7.500	EUR	198,40	1.488.000,00		1,01%	0,92%
GECINA SA	8.786	EUR	67,80	595.690,80		0,40%	0,37%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5.581	EUR	463,10	2.584.561,10		1,76%	1,59%
MERCIALYS	30.000	EUR	11,62	348.600,00		0,24%	0,21%
PERNOD RICARD SA	10.000	EUR	64,22	642.200,00		0,44%	0,40%
RENAULT SA	48.000	EUR	29,02	1.392.960,00		0,95%	0,86%
SAFRAN SA	3.000	EUR	279,40	838.200,00		0,57%	0,52%
SANOFI	30.020	EUR	82,72	2.483.254,40		1,69%	1,53%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	11.156	EUR	229,10	2.555.839,60		1,74%	1,57%
SCOR SE	58.228	EUR	30,56	1.779.447,68		1,21%	1,09%
SOCIETE GENERALE SA	3.005	EUR	61,76	185.588,80		0,13%	0,11%
SPIE SA	48.340	EUR	42,84	2.070.885,60		1,41%	1,27%
THALES SA	7.562	EUR	252,10	1.906.380,20		1,30%	1,17%
TOTALENERGIES SE	60.000	EUR	80,91	4.854.600,00		3,30%	2,99%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	66.000	EUR	32,66	2.155.560,00		1,46%	1,33%
VINCI SA	8.231	EUR	128,35	1.056.448,85		0,72%	0,65%
WORLDLINE SA	126.034	EUR	0,26	32.315,12		0,02%	0,02%
États-Unis				27.984.121,86		19,03%	17,22%
ADVANCED MICRO DEVICES	9.000	USD	203,43	1.589.021,00		1,08%	0,98%
ALPHABET INC-CL A	10.000	USD	287,56	2.495.747,27		1,70%	1,54%
AMAZON.COM INC	16.000	USD	208,27	2.892.136,78		1,97%	1,78%
APPLIED MATERIALS INC	4.000	USD	341,79	1.186.564,83		0,81%	0,73%
BROADCOM INC	6.000	USD	309,51	1.611.751,43		1,09%	0,99%
CHEVRON CORP	2.000	USD	206,90	359.139,04		0,24%	0,22%
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	2.700	USD	174,61	409.171,15		0,28%	0,25%
DELL TECHNOLOGIES -C	9.500	USD	164,13	1.353.267,66		0,92%	0,83%
ENERGY FUELS INC	25.000	USD	18,34	397.934,39		0,27%	0,25%
JPMORGAN CHASE & CO	3.500	USD	294,16	893.560,15		0,61%	0,55%
LAM RESEARCH CORP	20.000	USD	213,66	3.708.731,12		2,52%	2,28%
MICRON TECHNOLOGY INC	11.269	USD	337,84	3.304.217,12		2,25%	2,03%
MICROSOFT CORP	10.025	USD	370,17	3.220.755,29		2,19%	1,98%
MODERNA INC	9.800	USD	50,80	432.077,76		0,29%	0,27%
NVIDIA CORP	23.500	USD	174,40	3.557.021,35		2,42%	2,19%
PINTEREST INC- CLASS A	36.000	USD	18,34	573.025,52		0,39%	0,35%
Royaume-Uni				6.939.224,82		4,72%	4,27%
ASTRAZENECA PLC	21.500	GBP	146,90	3.614.913,59		2,46%	2,22%
BP PLC	100.000	GBP	6,06	693.945,29		0,47%	0,43%
LLOYDS BANKING GROUP PLC	1.010.000	GBP	0,92	1.067.453,36		0,73%	0,66%
NATWEST GROUP PLC	50.000	GBP	5,53	316.584,64		0,21%	0,19%
YELLOW CAKE PLC	182.551	GBP	5,97	1.246.327,94		0,85%	0,77%
Pays-Bas				6.255.223,82		4,25%	3,85%
AIRBUS SE	15.151	EUR	160,82	2.436.583,82		1,66%	1,50%
ASML HOLDING NV	2.300	EUR	1.119,20	2.574.160,00		1,75%	1,58%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	5.600	EUR	178,95	1.002.120,00		0,68%	0,62%
STELLANTIS NV	40.000	EUR	6,06	242.360,00		0,16%	0,15%
Canada				5.956.491,08		4,05%	3,67%
IVANHOE MINES LTD-CL A	335.000	CAD	11,89	2.477.160,36		1,68%	1,52%
LUNDIN MINING CORP	55.000	CAD	34,69	1.186.572,97		0,81%	0,73%
NEXGEN ENERGY LTD	93.600	USD	11,60	942.336,40		0,64%	0,58%
NGEX MINERALS LTD	36.700	CAD	25,30	577.449,55		0,39%	0,36%
SKEENA RESOURCES LTD	30.000	CAD	41,43	772.971,80		0,53%	0,48%
Allemagne				5.726.724,78		3,90%	3,52%
ADIDAS AG	11.000	EUR	136,65	1.503.150,00		1,02%	0,92%
KION GROUP AG	18.169	EUR	44,46	807.793,74		0,55%	0,50%
RHEINMETALL AG	300	EUR	1.444,50	433.350,00		0,30%	0,27%
RWE AG	12.478	EUR	57,68	719.731,04		0,49%	0,44%
SIEMENS AG-REG	11.000	EUR	205,70	2.262.700,00		1,54%	1,39%
Espagne				4.624.738,87		3,15%	2,85%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	92.500	EUR	18,25	1.688.125,00		1,15%	1,04%
BANCO SANTANDER SA	192.463	EUR	9,49	1.826.473,87		1,24%	1,13%
INDRA SISTEMAS SA	23.500	EUR	47,24	1.110.140,00		0,76%	0,68%
Suisse				4.632.002,97		3,15%	2,85%
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	8.169	CHF	138,55	1.222.460,39		0,83%	0,75%
GIVAUDAN-REG	300	CHF	2.684,00	869.687,31		0,59%	0,54%
SIKA AG-REG	4.500	CHF	129,90	631.365,77		0,43%	0,39%

Dénomination	Quantité au 31.03.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
UBS GROUP AG-REG	57.500	CHF	30,73	1.908.489,50		1,30%	1,17%
<u>Italie</u>				<u>4.295.485,00</u>		<u>2,92%</u>	<u>2,64%</u>
INTESA SANPAOLO	430.000	EUR	5,16	2.219.230,00		1,51%	1,37%
LOTTOMATICA GROUP SPA	20.000	EUR	24,76	495.200,00		0,34%	0,30%
NEXI SPA	229.250	EUR	3,18	729.015,00		0,49%	0,45%
UNICREDIT SPA	14.000	EUR	60,86	852.040,00		0,58%	0,52%
<u>Chine</u>				<u>2.249.418,83</u>		<u>1,53%</u>	<u>1,38%</u>
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-H	13.750	HKD	613,50	933.815,80		0,64%	0,57%
LAOPU GOLD CO L-H	19.000	HKD	625,50	1.315.603,03		0,89%	0,81%
<u>Irlande</u>				<u>1.290.817,57</u>		<u>0,88%</u>	<u>0,79%</u>
LINDE PLC	3.000	USD	495,76	1.290.817,57		0,88%	0,79%
<u>Finlande</u>				<u>1.105.500,00</u>		<u>0,75%</u>	<u>0,68%</u>
METSO CORP	75.000	EUR	14,74	1.105.500,00		0,75%	0,68%
<u>Singapour</u>				<u>984.724,87</u>		<u>0,67%</u>	<u>0,61%</u>
GRAB HOLDINGS LTD - CL A	310.000	USD	3,66	984.724,87		0,67%	0,61%
<u>Belgique</u>				<u>895.800,00</u>		<u>0,61%</u>	<u>0,55%</u>
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	15.000	EUR	59,72	895.800,00		0,61%	0,55%
<u>Danemark</u>				<u>610.278,42</u>		<u>0,42%</u>	<u>0,38%</u>
NOVO NORDISK A/S-B	19.750	DKK	230,90	610.278,42		0,42%	0,38%
<u>République tchèque</u>				<u>350.100,00</u>		<u>0,24%</u>	<u>0,22%</u>
CSG NV	15.000	EUR	23,34	350.100,00		0,24%	0,22%
Total ACTIONS				112.956.893,32		76,83%	69,51%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>1.044.516,00</u>		<u>0,71%</u>	<u>0,64%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.044.516,00</u>		<u>0,71%</u>	<u>0,64%</u>
IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT EUR I ACC	6.600	EUR	158,26	1.044.516,00	0,08%	0,71%	0,64%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>28.467.565,45</u>		<u>19,36%</u>	<u>17,52%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>19.761.185,93</u>		<u>13,44%</u>	<u>12,16%</u>
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART I	8,74	EUR	1.150.813,50	10.058.109,95	0,03%	6,84%	6,19%
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART J	891	EUR	10.890,10	9.703.075,98	0,02%	6,60%	5,97%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>8.706.379,52</u>		<u>5,92%</u>	<u>5,36%</u>
BFT AUREUS ISR I C	73.680	EUR	118,16	8.706.379,52	0,03%	5,92%	5,36%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				29.512.081,45		20,07%	18,16%
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES							
<u>Contrat d'option - Sur actions</u>				<u>-6.973.142,32</u>		<u>-4,74%</u>	<u>-4,29%</u>
STRATEGY INC 20260717 P120	-10	USD	17,72	-15.379,27		-0,01%	-0,01%
SAFRAN SA 20260918 P280	-20	EUR	26,73	-53.459,40		-0,04%	-0,03%
ADV MICRO DEVICE 20261218 C330	-65	USD	8,75	-49.362,09		-0,03%	-0,03%
ASML HOLDING NV 20260918 P1000	-5	EUR	88,99	-44.495,00		-0,03%	-0,03%
AMAZONCOM INC 20260515 P220	-20	USD	17,90	-31.070,99		-0,02%	-0,02%
VERTIV HOLDINGA 20260618 P100	-30	USD	0,51	-1.327,89		0,00%	0,00%
BE SEMICONDUCTOR 20260918 P160	-10	EUR	19,07	-19.070,00		-0,01%	-0,01%
ASML HOLDING NV 20261218 P1000	-4	EUR	115,05	-46.020,00		-0,03%	-0,03%
APPLIED MATERIAL 20260618 P220	-20	USD	4,33	-7.507,38		-0,01%	0,00%
SOC GENERALE SA 20261218 P64	-70	EUR	9,64	-67.489,10		-0,05%	-0,04%
SAFRAN SA 20260918 P260	-20	EUR	17,53	-35.065,20		-0,02%	-0,02%
BE SEMICONDUCTOR 20260918 P150	-20	EUR	15,08	-30.160,00		-0,02%	-0,02%
AIRBUS SE 20260619 P190	-20	EUR	33,27	-66.548,80		-0,05%	-0,04%
ALSTOM 20260918 P21	-150	EUR	1,47	-22.063,50		-0,02%	-0,01%
NVIDIA CORP 20260918 C260	-30	USD	1,71	-4.452,35		0,00%	0,00%
SIEMENS AGREG 20260918 C280	-20	EUR	2,02	-4.040,00		0,00%	0,00%
PERNOD RICARD SA 20260918 C88	-100	EUR	0,82	-8.202,00		-0,01%	-0,01%
ADV MICRO DEVICE 20260618 P190	-15	USD	14,00	-18.226,00		-0,01%	-0,01%
NVIDIA CORP 20260515 P150	-30	USD	2,21	-5.754,21		0,00%	0,00%
VEOLIA ENVIRONNE 20260918 P29	-100	EUR	1,24	-12.400,00		-0,01%	-0,01%
ALPHABET INCA 20260918 P290	-20	USD	26,60	-46.172,54		-0,03%	-0,03%

Dénomination	Quantité au 31.03.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
RENAULT SA 20261218 P40	-50	EUR	13,06	-65.277,50		-0,04%	-0,04%
MICRON TECH 20261218 P330	-15	USD	67,00	-87.224,44		-0,06%	-0,05%
AIRBUS SE 20260918 P170	-30	EUR	20,38	-61.127,70		-0,04%	-0,04%
DELL TECHNC 20260918 C200	-20	USD	11,45	-19.875,02		-0,01%	-0,01%
BROADCOM INC 20261218 C460	-25	USD	11,55	-25.060,75		-0,02%	-0,02%
APPLIED MATERIAL 20261218 P240	-20	USD	20,60	-35.757,68		-0,02%	-0,02%
INDRA SISTEMAS 20260918 P52	-70	EUR	9,25	-64.750,00		-0,04%	-0,04%
MICROSOFT CORP 20260918 P410	-10	USD	53,69	-46.597,81		-0,03%	-0,03%
ASML HOLDING NV 20260918 P720	-7	EUR	22,96	-16.072,00		-0,01%	-0,01%
IVANHOE MINES LT 20260619 P14	-250	CAD	2,66	-41.279,27		-0,03%	-0,03%
BBVA 20260918 C23	-150	EUR	0,31	-4.684,50		0,00%	0,00%
BE SEMICONDUCTOR 20260619 P110	-10	EUR	2,35	-2.350,00		0,00%	0,00%
DELL TECHNC 20261218 P115	-20	USD	10,36	-17.982,99		-0,01%	-0,01%
UNICREDIT SPA 20260917 C80	-70	EUR	0,74	-5.204,50		0,00%	0,00%
SCOR SE 20260619 P28	-150	EUR	1,31	-19.591,50		-0,01%	-0,01%
APPLIED MATERIAL 20260515 P150	-30	USD	0,38	-989,41		0,00%	0,00%
ALPHABET INCA 20260918 P240	-20	USD	9,20	-15.969,45		-0,01%	-0,01%
SIEMENS AGREG 20260918 P220	-20	EUR	26,63	-53.260,00		-0,04%	-0,03%
ALSTOM 20260918 P26	-150	EUR	3,74	-56.121,00		-0,04%	-0,03%
NVIDIA CORP 20260918 P160	-30	USD	12,25	-31.895,50		-0,02%	-0,02%
MICROSOFT CORP 20260918 C460	-20	USD	7,08	-12.289,53		-0,01%	-0,01%
BANCO SANTANDER 20260918 C11.5	-250	EUR	0,32	-7.902,50		-0,01%	0,00%
ESSILORLUXOTTICA 20261218 P190	-20	EUR	18,01	-36.022,20		-0,02%	-0,02%
LVMH MOET HENNE 20270319 P440	-5	EUR	47,74	-23.870,00		-0,02%	-0,01%
THALES SA 20260619 P220	-20	EUR	5,98	-11.968,20		-0,01%	-0,01%
AMAZONCOM INC 20260918 P190	-20	USD	12,25	-21.263,67		-0,01%	-0,01%
LAM RESEARCH 20261218 C110	-200	USD	112,58	-1.954.087,83		-1,33%	-1,20%
ALPHABET INCA 20261218 P280	-10	USD	27,50	-23.867,38		-0,02%	-0,01%
INTESA SANPAOLO 20260619 P5	-70	EUR	0,33	-23.254,00		-0,02%	-0,01%
KION GROUP AG 20260619 C72	-60	EUR	0,04	-240,00		0,00%	0,00%
AXA 20260918 P36	-150	EUR	1,96	-29.440,50		-0,02%	-0,02%
SCHNEIDER ELECTR 20260918 P200	-15	EUR	11,16	-16.734,15		-0,01%	-0,01%
ASML HOLDING NV 20260619 P1000	-8	EUR	54,73	-43.784,00		-0,03%	-0,03%
META PLATFORMSA 20260821 P620	-15	USD	81,03	-105.489,50		-0,07%	-0,07%
APPLIED MATERIAL 20261218 C320	-20	USD	69,05	-119.857,66		-0,08%	-0,07%
SALESFORCE INC 20260918 P270	-15	USD	83,95	-109.290,92		-0,07%	-0,07%
APPLIED MATERIAL 20260918 C430	-10	USD	23,55	-20.439,16		-0,01%	-0,01%
MICRON TECH 20261218 C410	-15	USD	54,25	-70.625,76		-0,05%	-0,04%
BANCO SANTANDER 20260918 P8.75	-400	EUR	0,67	-26.668,00		-0,02%	-0,02%
BBVA 20260918 P18.5	-150	EUR	2,08	-31.141,50		-0,02%	-0,02%
BNP PARIBAS 20260619 P58	-70	EUR	0,85	-5.928,30		0,00%	0,00%
MICRON TECH 20270115 P330	-15	USD	71,00	-92.431,87		-0,06%	-0,06%
VERTIV HOLDINGA 20261218 P190	-30	USD	23,35	-60.796,74		-0,04%	-0,04%
LUNDIN MINING CO 20260918 C26	-250	CAD	10,33	-160.530,49		-0,11%	-0,10%
BE SEMICONDUCTOR 20261218 P130	-20	EUR	12,37	-24.740,00		-0,02%	-0,02%
TOTALENERGIES SE 20260515 C83	-50	EUR	2,84	-14.215,00		-0,01%	-0,01%
BROADCOM INC 20261218 P275	-10	USD	30,25	-26.254,12		-0,02%	-0,02%
KION GROUP AG 20260918 P46	-50	EUR	6,39	-31.950,00		-0,02%	-0,02%
AMAZONCOM INC 20261218 P170	-15	USD	9,62	-12.523,87		-0,01%	-0,01%
JPMORGAN CHASE 20260918 P280	-15	USD	17,24	-22.444,02		-0,02%	-0,01%
AMUNDI SA 20260918 P70	-60	EUR	4,88	-29.280,00		-0,02%	-0,02%
BNP PARIBAS 20260918 P80	-60	EUR	7,83	-46.977,60		-0,03%	-0,03%
CIE FINANCIREG 20260918 P150	-30	CHF	20,61	-66.781,88		-0,05%	-0,04%
SCHNEIDER ELECTR 20261218 C300	-15	EUR	6,44	-9.665,55		-0,01%	-0,01%
BANCO SANTANDER 20260918 P9.5	-250	EUR	1,00	-24.992,50		-0,02%	-0,02%
META PLATFORMSA 20260918 P550	-15	USD	48,90	-63.660,82		-0,04%	-0,04%
AIRBUS SE 20261218 C220	-15	EUR	2,95	-4.425,00		0,00%	0,00%
AMAZONCOM INC 20261218 C280	-20	USD	7,00	-12.150,67		-0,01%	-0,01%
SKEENA RESOURCES 20261218 P30	-150	CAD	2,60	-24.254,49		-0,02%	-0,02%
BROADCOM INC 20260918 C400	-10	USD	13,95	-12.107,27		-0,01%	-0,01%
VERTIV HOLDINGA 20260515 P140	-30	USD	0,58	-1.497,14		0,00%	0,00%
BBVA 20260619 P16	-200	EUR	0,66	-13.136,00		-0,01%	-0,01%
ASML HOLDING NV 20261218 C1120	-4	EUR	184,05	-73.620,00		-0,05%	-0,05%
NEXGEN ENERGY LT 20270115 P10	-150	USD	1,78	-23.107,97		-0,02%	-0,01%
ASML HOLDING NV 20260918 C1400	-2	EUR	57,86	-11.572,00		-0,01%	-0,01%
APPLIED MATERIAL 20261218 P320	-20	USD	54,40	-94.428,05		-0,06%	-0,06%
MICRON TECH 20260918 P340	-15	USD	60,25	-78.436,90		-0,05%	-0,05%
NVIDIA CORP 20261218 C200	-30	USD	17,00	-44.263,15		-0,03%	-0,03%
SCHNEIDER ELECTR 20260918 P220	-20	EUR	18,67	-37.331,20		-0,03%	-0,02%
LVMH MOET HENNE 20260918 P680	-3	EUR	222,74	-66.821,97		-0,05%	-0,04%

Dénomination	Quantité au 31.03.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
UBS GROUP AG 20260619 P29	-100	CHF	1,47	-15.877,30		-0,01%	-0,01%
MICROSOFT CORP 20261218 P440	-10	USD	79,30	-68.824,86		-0,05%	-0,04%
SANOFI 20260619 P84	-30	EUR	6,61	-19.828,50		-0,01%	-0,01%
UNICREDIT SPA 20260917 P65	-70	EUR	8,94	-62.548,50		-0,04%	-0,04%
NVIDIA CORP 20260515 P170	-40	USD	7,00	-24.301,34		-0,02%	-0,02%
BNP PARIBAS 20260619 P74	-50	EUR	3,61	-18.028,50		-0,01%	-0,01%
AIR LIQUIDE SA 20260918 P160	-28	EUR	4,83	-13.536,88		-0,01%	-0,01%
LVMH MOET HENNE 20261218 P480	-10	EUR	62,43	-62.431,60		-0,04%	-0,04%
HEINEKEN NV 20260619 P68	-70	EUR	4,75	-33.250,00		-0,02%	-0,02%
ASML HOLDING NV 20261218 C1200	-4	EUR	150,11	-60.044,00		-0,04%	-0,04%
DELL TECHN 20260618 P140	-40	USD	8,26	-28.675,58		-0,02%	-0,02%
STRATEGY INC 20260618 P110	-10	USD	10,84	-9.408,09		-0,01%	-0,01%
NVIDIA CORP 20260918 P185	-30	USD	24,10	-62.749,52		-0,04%	-0,04%
MICRON TECH 20270115 C340	-20	USD	83,50	-144.940,11		-0,10%	-0,09%
UNICREDIT SPA 20260618 P62	-50	EUR	5,85	-29.265,00		-0,02%	-0,02%
CIE FINANCIERE 20260918 P130	-30	CHF	9,67	-31.333,37		-0,02%	-0,02%
ESSILORLUXOTTICA 20260918 P260	-20	EUR	66,66	-133.323,80		-0,09%	-0,08%
APPLIED MATERIAL 20260918 P280	-10	USD	24,75	-21.480,65		-0,01%	-0,01%
NEXGEN ENERGY LT 20260821 P10	-400	USD	1,17	-40.617,95		-0,03%	-0,03%
CIE FINANCIERE 20261218 P140	-20	CHF	17,82	-38.494,36		-0,03%	-0,02%
COINBASE GLOBA 20260918 P210	-10	USD	54,50	-47.300,82		-0,03%	-0,03%
SCHNEIDER ELECTR 20261218 P220	-15	EUR	22,69	-34.041,30		-0,02%	-0,02%
COINBASE GLOBA 20260618 P180	-10	USD	25,65	-22.261,76		-0,02%	-0,01%
IVANHOE MINES LT 20261218 P9	-600	CAD	0,89	-33.023,41		-0,02%	-0,02%
ASML HOLDING NV 20261218 P720	-14	EUR	36,11	-50.554,00		-0,03%	-0,03%
KION GROUP AG 20260619 P52	-60	EUR	9,13	-54.780,00		-0,04%	-0,03%
THALES SA 20260918 P220	-40	EUR	10,83	-43.306,00		-0,03%	-0,03%
LUNDIN MINING CO 20260918 P23	-250	CAD	0,90	-13.992,97		-0,01%	-0,01%
VERTIV HOLDINGA 20260918 P150	-30	USD	6,71	-17.470,93		-0,01%	-0,01%
SIEMENS AGREG 20261218 P200	-20	EUR	19,85	-39.700,00		-0,03%	-0,02%
SCHNEIDER ELECTR 20260918 C280	-20	EUR	5,95	-11.907,60		-0,01%	-0,01%
ALPHABET INCA 20261218 C350	-20	USD	14,80	-25.689,98		-0,02%	-0,02%
SAINT GOBAIN 20260619 P80	-40	EUR	12,67	-50.686,80		-0,03%	-0,03%
ASTRAZENECADR 20260918 P180	-20	USD	7,65	-13.278,94		-0,01%	-0,01%
LUNDIN MINING CO 20260918 P28	-250	CAD	1,95	-30.318,11		-0,02%	-0,02%
MERCADOLIBRE INC 20260618 P2000	-2	USD	300,95	-52.239,19		-0,04%	-0,03%
IQVIA HOLDINGS I 20260821 P210	-15	USD	43,05	-56.044,96		-0,04%	-0,03%
AIRBUS SE 20261218 P160	-15	EUR	16,92	-25.380,00		-0,02%	-0,02%
VINCI SA 20260619 P110	-40	EUR	1,75	-7.012,00		0,00%	0,00%
SAFRAN SA 20260619 P260	-20	EUR	11,32	-22.636,80		-0,02%	-0,01%
BE SEMICONDUCTOR 20261218 C240	-35	EUR	16,00	-56.000,00		-0,04%	-0,03%
TOTALENERGIES SE 20261218 P56	-80	EUR	1,07	-8.556,00		-0,01%	-0,01%
VERTIV HOLDINGA 20260918 P190	-30	USD	16,61	-43.247,70		-0,03%	-0,03%
STMICROELECTRONI 20260918 P28	-100	EUR	3,47	-34.699,00		-0,02%	-0,02%
COINBASE GLOBA 20260918 C310	-10	USD	5,25	-4.556,50		0,00%	0,00%
ADIDAS AG 20261218 P180	-20	EUR	47,63	-95.260,00		-0,06%	-0,06%
LAM RESEARCH 20261218 P120	-30	USD	8,58	-22.339,87		-0,02%	-0,01%
Total INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES				-6.973.142,32		-4,74%	-4,29%
TOTAL PORTEFEUILLE				147.025.372,97		100,00%	90,48%
Autres				14.204.303,22			8,74%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		EUR		11.720.532,63			7,21%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		USD		2.359.999,50			1,45%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		CAD		113.854,73			0,07%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		CHF		6.667,37			0,01%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		HKD		116,98			0,00%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		DKK		3.132,01			0,00%
Avoirs bancaires à vue				1.365.057,03			0,84%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		983.559,44			0,61%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		280.282,65			0,17%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		67.171,50			0,04%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		8.979,15			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		22.291,40			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		109,41			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		277,00			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		TWD		2.386,48			0,00%

Dénomination	Quantité au 31.03.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				15.569.360,25			9,58%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				114.447,88			0,07%
AUTRES				-209.230,48			-0,13%
TOTAL DE L'ACTIF NET				162.499.950,62			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	43,85%
États-Unis	18,17%
Royaume-Uni	7,92%
Espagne	5,50%
Canada	4,56%
Pays-Bas	4,34%
Allemagne	4,11%
Suisse	3,01%
Italie	2,79%
Chine	1,46%
Luxembourg	0,89%
Irlande	0,84%
Finlande	0,72%
Singapour	0,64%
Belgique	0,58%
Danemark	0,39%
République tchèque	0,23%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	20,50%
Banques et institutions financières	11,41%
Electronique et semi-conducteurs	10,99%
Fonds d'investissement	7,21%
Internet et services d'Internet	6,57%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	5,32%
Industrie aéronautique et spatiale	4,89%
Pétrole	4,67%
Métaux et pierres précieuses	3,58%
Chimie	3,18%
Electrotechnique et électronique	2,83%
Articles de bureaux et ordinateurs	1,93%
Distribution, commerce de détail	1,88%
Energie et eau	1,87%
Métaux non ferreux	1,75%
Services divers	1,68%
Constructions, matériaux de construction	1,34%
Compagnies d'assurance	1,16%

Par secteur	
Construction de machines et appareils	1,13%
Industrie minière	1,07%
Industrie automobile	1,06%
Tabac et alcool	1,00%
Textile et habillement	0,98%
Industrie horlogère	0,79%
Sociétés immobilières	0,61%
Restauration, industrie hôtelière	0,32%
Biotechnologie	0,28%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	63,62%
USD	23,76%
GBP	4,51%
CAD	3,26%
CHF	3,01%
HKD	1,45%
DKK	0,39%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	57.827.707,45	64.705.383,59	122.533.091,04
Ventes	63.229.128,87	62.090.932,84	125.320.061,71
Total 1	121.056.836,32	126.796.316,43	247.853.152,75
Souscriptions		2.085.427,03	2.085.427,03
Remboursements	624.581,74	47.610,54	672.192,28
Total 2	624.581,74	2.133.037,57	2.757.619,31
Moyenne de référence de l'actif net total	149.522.209,98	165.587.932,71	157.555.071,35
Taux de rotation	80,54%	75,29%	155,56%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

La principale raison du taux de rotation élevé du portefeuille tient à l'amplitudes des mouvements observés sur les marchés, ayant entraîné de nombreux ajustements de nos positions. En effet, le marché a débuté par une baisse rapide avant de rebondir fortement, en particulier dans le cas des sociétés liées à l'intelligence artificielle. Nous avons donc été amené à réaliser plus d'opérations que d'habitude. Ces mouvements sur les actions entraînent par ailleurs un mouvement symétrique sur les fonds monétaires, sur lesquels nous plaçons nos liquidités.

2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés

Engagements sur options

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Lot-size	Date de réalisation de la transaction
ADIDAS AG 20261218 P180	360.000,00	-95.260,00	100,00	02.02.26
ADV MICRO DEVICE 20260618 P190	247.352,89	-18.226,00	100,00	16.01.26
ADV MICRO DEVICE 20261218 C330	-1.861.655,96	-49.362,09	100,00	03.02.26
AIRBUS SE 20260619 P190	380.000,00	-66.548,80	100,00	31.10.25
AIRBUS SE 20260918 P170	510.000,00	-61.127,70	100,00	02.12.25
AIRBUS SE 20261218 C220	-330.000,00	-4.425,00	100,00	16.12.25
AIRBUS SE 20261218 P160	240.000,00	-25.380,00	100,00	16.12.25
AIR LIQUIDE SA 20260918 P160	448.000,00	-13.536,88	100,00	12.12.25
ALPHABET INCA 20260918 P240	416.594,34	-15.969,45	100,00	16.12.25
ALPHABET INCA 20260918 P290	503.384,83	-46.172,54	100,00	16.01.26
ALPHABET INCA 20261218 C350	-607.533,41	-25.689,98	100,00	12.03.26
ALPHABET INCA 20261218 P280	243.013,37	-23.867,38	100,00	11.03.26
ALSTOM 20260918 P21	315.000,00	-22.063,50	100,00	16.12.25
ALSTOM 20260918 P26	390.000,00	-56.121,00	100,00	19.02.26
AMAZONCOM INC 20260515 P220	381.878,15	-31.070,99	100,00	31.10.25
AMAZONCOM INC 20260918 P190	329.803,85	-21.263,67	100,00	16.12.25
AMAZONCOM INC 20261218 C280	-486.026,73	-12.150,67	100,00	03.02.26
AMAZONCOM INC 20261218 P170	221.315,74	-12.523,87	100,00	11.03.26
AMUNDI SA 20260918 P70	420.000,00	-29.280,00	100,00	16.01.26
APPLIED MATERIAL 20260515 P150	390.557,19	-989,41	100,00	12.09.25
APPLIED MATERIAL 20260618 P220	381.878,15	-7.507,38	100,00	19.12.25
APPLIED MATERIAL 20260918 C430	-373.199,10	-20.439,16	100,00	18.02.26
APPLIED MATERIAL 20260918 P280	243.013,37	-21.480,65	100,00	30.03.26
APPLIED MATERIAL 20261218 C320	-555.459,12	-119.857,66	100,00	16.01.26
APPLIED MATERIAL 20261218 P240	416.594,34	-35.757,68	100,00	16.01.26
APPLIED MATERIAL 20261218 P320	555.459,12	-94.428,05	100,00	11.03.26
ASML HOLDING NV 20260619 P1000	800.000,00	-43.784,00	100,00	15.01.26
ASML HOLDING NV 20260918 C1400	-280.000,00	-11.572,00	100,00	19.02.26
ASML HOLDING NV 20260918 P1000	500.000,00	-44.495,00	100,00	30.03.26
ASML HOLDING NV 20260918 P720	504.000,00	-16.072,00	100,00	16.12.25
ASML HOLDING NV 20261218 C1120	-448.000,00	-73.620,00	100,00	28.01.26
ASML HOLDING NV 20261218 C1200	-480.000,00	-60.044,00	100,00	11.03.26
ASML HOLDING NV 20261218 P1000	400.000,00	-46.020,00	100,00	11.03.26
ASML HOLDING NV 20261218 P720	1.008.000,00	-50.554,00	100,00	12.09.25
ASTRAZENECADR 20260918 P180	312.445,76	-13.278,94	100,00	11.03.26
AXA 20260918 P36	540.000,00	-29.440,50	100,00	16.01.26
BANCO SANTANDER 20260918 C11.5	-287.500,00	-7.902,50	100,00	16.01.26
BANCO SANTANDER 20260918 P8.75	350.000,00	-26.668,00	100,00	11.03.26
BANCO SANTANDER 20260918 P9.5	237.500,00	-24.992,50	100,00	16.01.26
BBVA 20260619 P16	320.000,00	-13.136,00	100,00	19.11.25
BBVA 20260918 C23	-345.000,00	-4.684,50	100,00	16.01.26
BBVA 20260918 P18.5	277.500,00	-31.141,50	100,00	16.01.26
BE SEMICONDUCTOR 20260619 P110	110.000,00	-2.350,00	100,00	19.11.25
BE SEMICONDUCTOR 20260918 P150	300.000,00	-30.160,00	100,00	30.03.26
BE SEMICONDUCTOR 20260918 P160	160.000,00	-19.070,00	100,00	13.03.26

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Lot-size	Date de réalisation de la transaction
BE SEMICONDUCTOR 20261218 C240	-840.000,00	-56.000,00	100,00	18.02.26
BE SEMICONDUCTOR 20261218 P130	260.000,00	-24.740,00	100,00	11.03.26
BNP PARIBAS 20260619 P58	406.000,00	-5.928,30	100,00	31.10.25
BNP PARIBAS 20260619 P74	370.000,00	-18.028,50	100,00	16.12.25
BNP PARIBAS 20260918 P80	480.000,00	-46.977,60	100,00	12.03.26
BROADCOM INC 20260918 C400	-347.161,95	-12.107,27	100,00	06.02.26
BROADCOM INC 20261218 C460	-998.090,61	-25.060,75	100,00	11.03.26
BROADCOM INC 20261218 P275	238.673,84	-26.254,12	100,00	30.03.26
CIE FINANCIREG 20260918 P130	421.234,54	-31.333,37	100,00	03.02.26
CIE FINANCIREG 20260918 P150	486.039,86	-66.781,88	100,00	16.12.25
CIE FINANCIREG 20261218 P140	302.424,80	-38.494,36	100,00	31.03.26
COINBASE GLOBAA 20260618 P180	156.222,88	-22.261,76	100,00	18.02.26
COINBASE GLOBAA 20260918 C310	-269.050,51	-4.556,50	100,00	16.01.26
COINBASE GLOBAA 20260918 P210	182.260,02	-47.300,82	100,00	16.01.26
DELL TECHNC 20260618 P140	486.026,73	-28.675,58	100,00	31.10.25
DELL TECHNC 20260918 C200	-347.161,95	-19.875,02	100,00	30.03.26
DELL TECHNC 20261218 P115	199.618,12	-17.982,99	100,00	11.03.26
ESSILORLUXOTTICA 20260918 P260	520.000,00	-133.323,80	100,00	17.12.25
ESSILORLUXOTTICA 20261218 P190	380.000,00	-36.022,20	100,00	11.03.26
HEINEKEN NV 20260619 P68	476.000,00	-33.250,00	100,00	19.11.25
INDRA SISTEMAS 20260918 P52	364.000,00	-64.750,00	100,00	13.03.26
INTESA SANPAOLO 20260619 P5	350.000,00	-23.254,00	1.000,00	12.09.25
IQVIA HOLDINGS I 20260821 P210	273.390,04	-56.044,96	100,00	16.01.26
IVANHOE MINES LT 20260619 P14	217.668,46	-41.279,27	100,00	19.11.25
IVANHOE MINES LT 20261218 P9	335.831,34	-33.023,41	100,00	20.03.26
JPMORGAN CHASE 20260918 P280	364.520,05	-22.444,02	100,00	16.12.25
KION GROUP AG 20260619 C72	-432.000,00	-240,00	100,00	16.12.25
KION GROUP AG 20260619 P52	312.000,00	-54.780,00	100,00	16.12.25
KION GROUP AG 20260918 P46	230.000,00	-31.950,00	100,00	20.03.26
LAM RESEARCH 20261218 C110	-1.909.390,73	-1.954.087,83	100,00	19.12.25
LAM RESEARCH 20261218 P120	312.445,76	-22.339,87	100,00	30.03.26
LUNDIN MINING CO 20260918 C26	-404.241,43	-160.530,49	100,00	16.12.25
LUNDIN MINING CO 20260918 P23	357.598,18	-13.992,97	100,00	16.01.26
LUNDIN MINING CO 20260918 P28	435.336,92	-30.318,11	100,00	18.02.26
LVMH MOET HENNE 20260918 P680	204.000,00	-66.821,97	100,00	02.12.25
LVMH MOET HENNE 20261218 P480	480.000,00	-62.431,60	100,00	11.03.26
LVMH MOET HENNE 20270319 P440	220.000,00	-23.870,00	100,00	31.03.26
MERCADOLIBRE INC 20260618 P2000	347.161,95	-52.239,19	100,00	12.09.25
META PLATFORMSA 20260821 P620	807.151,54	-105.489,50	100,00	11.03.26
META PLATFORMSA 20260918 P550	716.021,52	-63.660,82	100,00	18.02.26
MICRON TECH 20260918 P340	442.631,49	-78.436,90	100,00	03.02.26
MICRON TECH 20261218 C410	-533.761,50	-70.625,76	100,00	03.02.26
MICRON TECH 20261218 P330	429.612,91	-87.224,44	100,00	03.02.26
MICRON TECH 20270115 C340	-590.175,32	-144.940,11	100,00	03.02.26
MICRON TECH 20270115 P330	429.612,91	-92.431,87	100,00	25.03.26
MICROSOFT CORP 20260918 C460	-798.472,49	-12.289,53	100,00	18.02.26
MICROSOFT CORP 20260918 P410	355.841,00	-46.597,81	100,00	10.02.26

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Lot-size	Date de réalisation de la transaction
MICROSOFT CORP 20261218 P440	381.878,15	-68.824,86	100,00	20.01.26
NEXGEN ENERGY LT 20260821 P10	248.763,96	-40.617,95	100,00	16.01.26
NEXGEN ENERGY LT 20270115 P10	93.286,49	-23.107,97	100,00	12.03.26
NVIDIA CORP 20260515 P150	390.557,19	-5.754,21	100,00	12.09.25
NVIDIA CORP 20260515 P170	590.175,32	-24.301,34	100,00	13.10.25
NVIDIA CORP 20260918 C260	-676.965,80	-4.452,35	100,00	16.01.26
NVIDIA CORP 20260918 P160	416.594,34	-31.895,50	100,00	16.01.26
NVIDIA CORP 20260918 P185	481.687,21	-62.749,52	100,00	11.03.26
NVIDIA CORP 20261218 C200	-520.742,93	-44.263,15	100,00	31.03.26
PERNOD RICARD SA 20260918 C88	-880.000,00	-8.202,00	100,00	23.02.26
RENAULT SA 20261218 P40	200.000,00	-65.277,50	100,00	03.02.26
SAFRAN SA 20260619 P260	520.000,00	-22.636,80	100,00	26.09.25
SAFRAN SA 20260918 P260	520.000,00	-35.065,20	100,00	17.12.25
SAFRAN SA 20260918 P280	560.000,00	-53.459,40	100,00	20.03.26
SAINT GOBAIN 20260619 P80	320.000,00	-50.686,80	100,00	03.02.26
SALESFORCE INC 20260918 P270	351.501,48	-109.290,92	100,00	16.12.25
SANOFI 20260619 P84	252.000,00	-19.828,50	100,00	01.12.25
SCHNEIDER ELECTR 20260918 C280	-560.000,00	-11.907,60	100,00	16.12.25
SCHNEIDER ELECTR 20260918 P200	300.000,00	-16.734,15	100,00	16.01.26
SCHNEIDER ELECTR 20260918 P220	440.000,00	-37.331,20	100,00	16.12.25
SCHNEIDER ELECTR 20261218 C300	-450.000,00	-9.665,55	100,00	12.03.26
SCHNEIDER ELECTR 20261218 P220	330.000,00	-34.041,30	100,00	11.03.26
SCOR SE 20260619 P28	420.000,00	-19.591,50	100,00	14.10.25
SIEMENS AGREG 20260918 C280	-560.000,00	-4.040,00	100,00	16.12.25
SIEMENS AGREG 20260918 P220	440.000,00	-53.260,00	100,00	16.12.25
SIEMENS AGREG 20261218 P200	400.000,00	-39.700,00	100,00	11.03.26
SKEENA RESOURCES 20261218 P30	279.859,45	-24.254,49	100,00	20.03.26
SOC GENERALE SA 20261218 P64	448.000,00	-67.489,10	100,00	03.02.26
STMICROELECTRONI 20260918 P28	280.000,00	-34.699,00	100,00	16.12.25
STRATEGY INC 20260618 P110	95.469,54	-9.408,09	100,00	12.03.26
STRATEGY INC 20260717 P120	104.148,59	-15.379,27	100,00	30.03.26
THALES SA 20260619 P220	440.000,00	-11.968,20	100,00	16.12.25
THALES SA 20260918 P220	880.000,00	-43.306,00	100,00	02.12.25
TOTALENERGIES SE 20260515 C83	-415.000,00	-14.215,00	100,00	30.03.26
TOTALENERGIES SE 20261218 P56	448.000,00	-8.556,00	100,00	12.03.26
UBS GROUP AG 20260619 P29	313.225,68	-15.877,30	100,00	12.09.25
UNICREDIT SPA 20260618 P62	310.000,00	-29.265,00	100,00	16.12.25
UNICREDIT SPA 20260917 C80	-560.000,00	-5.204,50	100,00	16.01.26
UNICREDIT SPA 20260917 P65	455.000,00	-62.548,50	100,00	16.01.26
VEOLIA ENVIRONNE 20260918 P29	290.000,00	-12.400,00	100,00	05.02.26
VERTIV HOLDINGA 20260515 P140	364.520,05	-1.497,14	100,00	31.10.25
VERTIV HOLDINGA 20260618 P100	260.371,46	-1.327,89	100,00	12.09.25
VERTIV HOLDINGA 20260918 P150	390.557,19	-17.470,93	100,00	03.02.26
VERTIV HOLDINGA 20260918 P190	494.705,78	-43.247,70	100,00	18.02.26
VERTIV HOLDINGA 20261218 P190	494.705,78	-60.796,74	100,00	11.03.26
VINCI SA 20260619 P110	440.000,00	-7.012,00	100,00	17.12.25

2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation								
Part	01.04.23 - 31.03.24			01.04.24 - 31.03.25			01.04.25 - 31.03.26	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Fin de période
Classe A - CAP	193,00	8.402,31	105.094,85	8.611,79	947,25	112.759,39	1.428,00	113.687,00
Classe B - CAP				1,00	0,90	0,10		
TOTAL			105.094,85			112.759,49		113.687,00

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	01.04.23 - 31.03.24		01.04.24 - 31.03.25		01.04.25 - 31.03.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - CAP	243.224,53	10.069.983,47	11.036.162,09	1.259.267,92	2.085.427,03	660.897,34
Classe B - CAP			100.000,00	91.857,32		11.294,94
TOTAL	243.224,53	10.069.983,47	11.136.162,09	1.351.125,24	2.085.427,03	672.192,28

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	01.04.23 - 31.03.24		01.04.24 - 31.03.25		01.04.25 - 31.03.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - CAP	139.614.997,06	1.328,47	144.590.006,23	1.282,29	162.499.950,62	1.429,36
Classe B - CAP			10.067,27	100.672,70		
TOTAL	139.614.997,06		144.600.073,50		162.499.950,62	

2.4.6 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

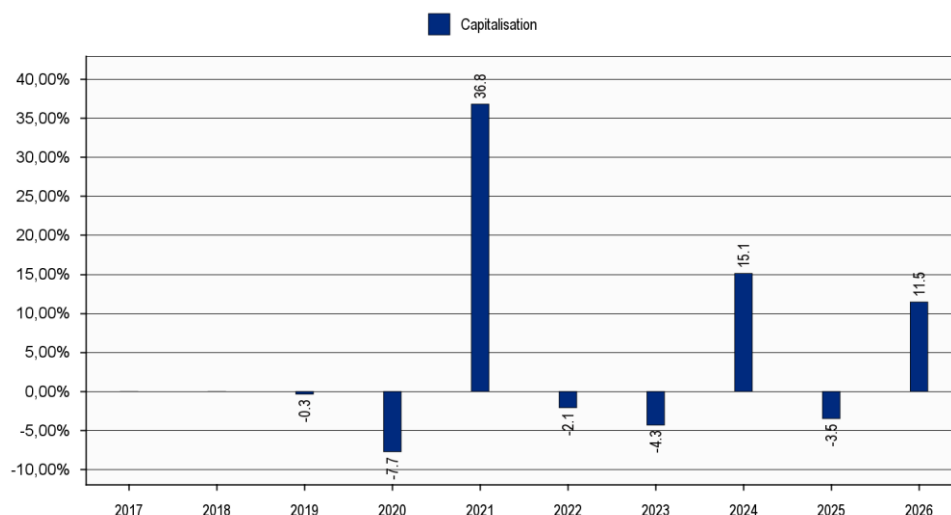
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
11,47% (en EUR)	7,40% (en EUR)	3,03% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.7 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation A - BE6297703751 : 1,01%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,85%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,16%

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de l'Arrêté Royal 2012 ou de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de l'Arrêté Royal 2012

La SICAV a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b et c de la Loi de 2012 à Luxcellence Management Company S.A. qui a sous-délégué à son tour la fonction de gestion de portefeuille visée à l'article 3, 22°, a à S14 Capital.

S14 Capital est dès lors tenue, en matière de versement de commissions et/ou de rétrocessions à des tiers, au respect des conditions des articles 118 et 119 de l'Arrêté Royal 2012. En application de ces articles, S14 Capital a informé la SICAV qu'elle pourrait éventuellement procéder au versement et/ou à la rétrocession de commissions à des tiers en raison d'investissement dans des classes de la SICAV, au prorata de l'investissement réalisé par l'intervenant dans la ou les classes concernées.

S14 Capital mettra tout en oeuvre afin de veiller à prévenir ou maîtriser les conflits d'intérêts susceptibles de résulter du versement ou du paiement de telles commissions et/ ou rétrocessions.

2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Dépôts et liquidités - Autres**

La rubrique « V. C. Autres » du bilan est constituée d'un montant lié à un compte géré sur options.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est principalement composé des montants des compensations CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous :

Emoluments du (des) commissaire(s): 15.870 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 - Brèches

Active- Règle légale : article 52 de l' Arrêté Royale daté du 12/11/12 (interdiction d' investir en actifs non éligibles).

Du 12/09/2025 au 16/09/2025

En date du 12/09/25, le compartiment a investi dans la part de fonds ISHARES BITCOIN TRUST ETF (ISIN: US46438F1012), dont l' objectif est d' investir en cryptomonnaie. Le bitcoin est considéré comme un actif non éligible pour les fonds UCITS.

La position a été vendue dans la NAV du 17/09/2025 générant un gain de 547.26 EUR.